

Première séance, mardi 12 février 2008

Présidence de M. Patrice Longchamp, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Discours inaugural. – Communications de la présidence. – Validation et assermentation. – Projet de décret N° 47 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2007. – Projet de décret N° 48 relatif aux naturalisations. – Initiative parlementaire I5001.07 Fritz Glauser/Christa Mutter (production de denrées alimentaires: conditions inacceptables dans le sud de l'Espagne); prise en considération. – Pétition pour la construction d'une piscine couverte de 50 mètres au service de la population du Grand Fribourg; prise en considération. – Pétition concernant les circonstances du décès de la pensionnaire d'un EMS du canton; prise en considération. – Motion M1019.07 Jacques Crausaz/Christian Ducotterd (modification de la loi sur le Grand Conseil); prise en considération. – Motion M1022.07 Benoît Rey (incompatibilité entre la Commission de justice et le Conseil de la magistrature: modification de l'art. 16 de la LGC); prise en considération. – Motion M1012.07 Antoinette Badoud (loi sur la prostitution) et Motion M1016.07 Pierre Mauron/Xavier Ganiot (loi cantonale sur l'exercice de la prostitution, l'interdiction de toute forme de prostitution forcée et l'aide aux victimes de ces actes); prise en considération. – Postulat P2006.07 Christian Ducotterd/André Schoenenweid (mesures d'intégration des étrangers); prise en considération.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 heures.

Présence de 100 députés; absents: 10.

Sont absents avec justifications: MM. et M^{me} Solange Berset, Josef Binz, Christian Bussard, Eric Collomb, Dominique Corminbœuf, Louis Duc, Markus Ith, Werner Zürcher et Hubert Zurkinden.

Sans justification: M. Jean-Pierre Dorand.

M^{me} Isabelle Chassot, conseillère d'Etat, est excusée.

Discours inaugural

Le Président. En ouvrant cette première session de l'année 2008, j'ai l'honneur et le plaisir de vous saluer toutes et tous très cordialement.

Ich wünsche Ihnen allen von ganzem Herzen ein gutes und glückliches Jahr voller Befriedigung und Erfolg.

L'une des rares faveurs qui sied à la fonction présidentielle et même le seul réel pouvoir, pour autant que l'on puisse le considérer comme tel, c'est la possibilité qui lui est donnée de tenir de nombreuses tribunes à l'instar de celle qui m'est offerte aujourd'hui pour ce discours inaugural. Je salue avec plaisir le bon état d'esprit qui règne dans notre Parlement cantonal et j'espère de tout cœur que nous pourrions continuer à travailler de manière efficace et constructive pour le bien de notre canton et de sa population. Ici, nous pouvons et nous devons confronter nos idées pour provoquer des conflits idéologiques afin que naissent des actes politiques. Mais gardons à l'esprit que nos contorsions intellectuelles doivent être régies par des normes de morale et d'éthique liées au respect, à la liberté et à la responsabilité, des règles qui doivent être à la base même de notre engagement politique. Ces règles sont d'autant plus importantes aujourd'hui car le contexte conjoncturel de changement rapide et l'environnement globalisé dans lequel nous vivons développent un sentiment d'insatisfaction et d'insécurité dans la population. Les exigences du citoyen ont augmenté et l'individualisation a pris le pas sur la responsabilité collective, autrement dit, le «je» l'emporte sur le «nous». Ces modifications des valeurs de notre société provoquent une agitation au niveau des extrêmes, très souvent au détriment d'une politique cohérente.

Wir können diese neue Situation nicht ignorieren. Wir müssen lernen, unsere Politik in Frage zu stellen; aber wir dürfen das Ziel und die Menschen und moralischen Grenzen nicht aus den Augen verlieren.

La mondialisation modifie le système d'équité en cours dans les différents pays sans que cette modification ait fait l'objet d'un choix démocratique clairement débattu. Elle restreint l'espace des décisions collectives, des assurances sociales, de la redistribution des services publics au moment même où ceux-ci deviennent plus nécessaires. Pourtant, personne n'a pu démontrer que la recherche d'une certaine solidarité sociale serait un obstacle à l'efficacité économique. L'idéologie du libre marché doit céder la place à des analyses fondées sur la science économique. C'est un des rôles du politique de veiller à ce que le développement économique soit au service de tous les êtres humains. L'Etat doit être un partenaire actif qui fixe les conditions cadres qui devront donner à chacun la possibilité de mener une vie décente. Il va de soi que, pour ce faire, l'Etat doit pouvoir disposer des moyens nécessaires pour effectuer des investissements indispensables.

Die Politik kann nicht alle Probleme lösen. Sie kann nur das tun, was machbar und finanzierbar ist.

Les citoyennes et les citoyens de notre canton doivent comprendre que nous devons aussi investir pour les générations futures comme les générations qui nous ont précédés ont su le faire. Mais il faut aussi se souvenir

que notre monde devient de plus en plus complexe, que notre société se trouve de plus en plus éclatée et qu'il existe de nombreux événements que nous ne maîtrisons plus car certains mécanismes échappent à toute logique et la vie nous rappelle tous les jours que les choses peuvent évoluer rapidement d'un côté ou d'un autre. Alors, faut-il se remettre en question en n'oubliant pas que nous voulons humaniser l'Etat et non pas étatiser l'homme? Ou bien, devons-nous faire mentir l'aphorisme selon lequel les débats politiques se résument trop souvent à des dialogues de sourds pour pensées muettes? En tout cas, chers collègues, je sais que nous devons toujours rechercher les vertus du dialogue plutôt que le conflit.

In diesem Sinne versuchen wir gemeinsam, unsere Aufgaben zu lösen und die Erwartungen unsere Mitmenschen bestmöglichst zu erfüllen. Dabei ist bei unseren Entscheidungen aber nie zu vergessen, dass wir alle Freiburger sind.

En ce qui me concerne, j'espère pouvoir diriger vos débats de manière claire et impartiale afin que notre Parlement puisse prendre des décisions en toute connaissance de cause. D'avance, je vous remercie de votre collaboration et je suis persuadé que, tous ensemble, nous pourrons faire des pas importants et contribuer à ce que notre canton puisse continuer à vivre dans l'harmonie et la sérénité. Alors, sans plus attendre, mettons-nous au travail! Merci de m'avoir écouté!

J'ose espérer que le silence de ce discours inaugural sera le même durant toute cette année présidentielle. D'avance merci!

Communications

Le Président. Le Secrétariat du Grand Conseil procède actuellement à une mise à jour du guide parlementaire que vous avez reçu au début de la législature. Toutes les personnes dont les coordonnées ont changé sont priées – pour celles qui ne l'auraient pas encore fait – d'en informer M^{me} Barras, qui se trouve au bureau des huissiers. Merci!

A la suite de l'obtention d'un demi-poste supplémentaire pour le Secrétariat du Grand Conseil, M^{me} Martine Currat-Joye a été engagée. Elle a débuté son activité le 1^{er} février comme collaboratrice administrative en informatique. Elle se trouve cet après-midi au bureau des huissiers. Je lui souhaite la plus cordiale des bienvenues.

Validation et assermentation

a) Validation du mandat de députée de M^{me} Catherine Nussbaumer en remplacement de M. Jean-François Steiert, démissionnaire.

Le Président. Le Bureau du Grand Conseil a constaté, sur la base du dossier y relatif, que le remplacement du député démissionnaire a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par le préfet du

district de la Sarine. Le Bureau a également constaté que M^{me} Catherine Nussbaumer remplit les conditions d'éligibilité fixées par l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques, à savoir qu'elle est domiciliée dans le cercle électoral dans lequel elle a été élue et n'est pas touchée par l'article 49 de la même loi fixant les incompatibilités entre son statut professionnel et la fonction de députée au Grand Conseil. Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider le mandat de la députée Catherine Nussbaumer. La discussion est ouverte sur cette proposition du Bureau.

Je constate que la parole n'est pas demandée et que, par voie de conséquence, vous validez tacitement le mandat de députée de M^{me} Catherine Nussbaumer.

b) Assermentation de M^{me} Catherine Nussbaumer.

Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. M^{me} Nussbaumer, vous venez d'être assermentée pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre et je vous invite avec M. l'Huissier à rejoindre votre place.

Projet de décret N° 47 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2007¹

Rapporteur: **Pascal Küenlin** (PLR/FDP, SC)

Commissaire: **Claude Lässer**, Directeur des finances

Entrée en matière

Le Rapporteur. C'est à l'unanimité que la Commission des finances et de gestion vous recommande d'entrer en matière sur ce projet de décret relatif aux crédits supplémentaires du budget de l'Etat pour l'année 2007, ceci avec les considérations suivantes. Observons tout d'abord que le nombre de crédits supplémentaires se situe dans la moyenne de ces dix dernières années. Par ailleurs, le nombre de ces crédits a sensiblement baissé entre la période 1990–1997 et 1998–2007, ce qui, pourrait-on dire, traduit un souci constant du respect du budget de la part de l'administration en général et de la Direction des finances en particulier.

Relevons également que ces dépassements de crédits sont tous la conséquence de l'exécution soit d'obligations légales, soit d'applications de concordats inter-cantonaux.

Pour terminer, relevons que ces crédits supplémentaires ont obtenu une couverture financière par le biais, d'une part, de la réduction d'autres charges ou d'autres postes budgétaires dans le budget de l'Etat et, d'autre part, à une seule occasion, par une augmentation des

¹ Message pp. 231 et ss.

revenus telle que cela est permis dans le cadre de la loi.

Je vous remercie de votre attention et vous recommande d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Le Commissaire. Le projet de décret qui vous est proposé concerne 32 arrêtés de crédits supplémentaires représentant un total de 10,9 millions de francs. Il s'agit d'un excellent résultat. En effet, si le nombre absolu de crédits supplémentaires reste dans la moyenne des dernières années, le volume de 10,9 millions est inférieur d'un quart par rapport à la moyenne de la période considérée, cette moyenne étant de 15,1 millions. Rapportés au total des dépenses budgétisées, ces crédits supplémentaires s'élèvent à 0,41% en 2007 contre 0,81% pour la période considérée. On peut en outre relever que ces crédits concernent pratiquement tous les pouvoirs et Directions. C'est avec ces considérations que je vous invite à ratifier le décret tel qu'il vous est proposé.

Stempfel-Horner Yvonne (PDC/CVP, LA). Die CVP-Fraktion hat die vorliegende Botschaft zum Dekretsentwurf über die kompensierten Nachtragskredite zum Voranschlag für das Jahr 2007 studiert und im Einzelnen analysiert. Die strikte Einhaltung des Voranschlages hat dazu geführt, dass die Höhe des Gesamtbetrages im Vergleich zu den letzten Jahren unter dem Durchschnitt liegt. Wir danken den entsprechenden Dienststellen und Direktionen für diese Disziplin. In diesem Sinne ist die CVP-Fraktion mit dem vorliegenden Dekret in der Höhe von rund 10.9 Millionen Franken und den vorgeschlagenen Kompensationen einverstanden.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Die SP-Fraktion unterstützt das vorliegende Dekret. Mit Zufriedenheit habe ich festgestellt, dass kein Nachtragskredit aus dem Konto «Aus- und Weiterbildung der Lehrpersonen» kompensiert wurde, was doch in den vergangenen Jahren immer praktiziert wurde. Mit Erstaunen nehme ich aber zur Kenntnis, dass beim Amt für Landwirtschaft ein Zusatzkredit von 124 000 Franken zur Anschaffung von Mobilien notwendig war. Wieso konnte dieser Betrag nicht budgetiert werden? Aus den Unterlagen ist ebenfalls ersichtlich, dass ein sehr hoher Betrag aus der Lohnsumme der Polizei kompensiert wurde. Dies ist doch angesichts der vielen Überstunden und der grossen Überbelastung der Polizistinnen und Polizisten erstaunlich und wirft die Frage auf, ob bei der Freiburger Polizei die Rahmenbedingungen nicht optimal sind?

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance et a examiné le projet de décret relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2007. Même si certaines positions auraient pu faire l'objet d'une meilleure évaluation au moment du budget, il n'en demeure pas moins que le montant des crédits complémentaires demandés reste dans les limites du raisonnable.

Dans ce sens, il convient de relever la bonne gestion des différents pouvoirs et Directions et le groupe libéral-radical accepte à l'unanimité ce projet de décret.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a également étudié avec intérêt ce message concernant le décret relatif aux crédits complémentaires du budget de l'Etat 2007. Il sied de relever avec satisfaction que c'est une excellente cuvée. Le montant global est inférieur à la moyenne des dernières années.

Avec les quelques considérations faites par mes collègues, notamment par rapport à certains dépassements, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte et vous prie d'en faire de même.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre gauche a lu le message relatif aux crédits supplémentaires du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2007. La démarche étant récurrente et le montant total, avoisinant 11 millions de francs étant inférieur aux montants présentés depuis 1990, mis à part les sommes annoncées en 1994 et 2001, l'Alliance centre gauche acceptera l'ensemble des requêtes formulées dans le message.

Quelques situations nous interpellent tout de même. Il s'agit notamment, dépendant du Service de l'environnement, de l'assainissement des sites pollués. Une bonne centaine de ces lieux ayant été inventoriés, des moyens financiers en conséquence doivent être impérativement budgétisés pour 2009. Pour une fois, la politique de l'autruche devrait ouvrir les yeux des personnes responsables de l'état de santé de notre sous-sol et des endroits à risques. Le cas de figure de la décharge de Bonfol ne serait pas souhaitable pour notre canton. Il y a cependant une marge entre ce qui a été budgétisé pour 2008, à savoir 0 franc, et les situations connues dans le canton face auxquelles l'Etat doit prendre ses responsabilités.

Pour ce qui concerne les Etablissements de Bellechasse, un lieu en principe sécurisé, nous sommes tout de même interpellés par le fait que le dépassement des crédits alloués provient notamment de l'installation d'un nouveau système de téléphonie suite à la découverte des fraudes commises par les détenus – on pourrait dire pensionnés à l'Etat de Fribourg – pour plusieurs milliers de francs, nous dit-on. A l'évidence, si le montant des fraudes doit être supporté par leurs auteurs, à titre personnel, je me pose légitimement la question d'une prise en charge au moins partielle par ces mêmes personnes de la dépense engendrée par la mise en place d'un nouveau système.

Le Rapporteur. Je constate que tous les rapporteurs entrent en matière sur ce projet de décret. Deux remarques avant d'éventuellement laisser le Commissaire du gouvernement compléter. Tout d'abord, en ce qui concerne le dépassement de crédit mentionné par M^{me} la Députée Ursula Krattinger au sujet d'un montant de crédit supplémentaire de 124 000 francs: il s'agit – comme cela a été dit dans les détails des documents mis à disposition – de montants nécessaires à la restructuration des différents services. Je crois que, dès

l'instant où on a la possibilité de procéder à des restructurations, il ne faut pas laisser passer l'occasion. En ce qui concerne la remarque de M. le Député Chassot sur l'assainissement des sites pollués et des problèmes en sous-sol, comme il le dit, le débat sera d'actualité lors de la discussion du budget 2009.

Le Commissaire. Je remercie tout d'abord tous les intervenants qui sont d'accord d'entrer en matière. Je compléterai juste ce qu'a dit le Rapporteur de la commission.

Tout d'abord, je suis d'accord avec le constat de la députée Krattinger quant aux effectifs de police. Je constate juste que ce n'est pas une volonté politique de limiter cet effectif, c'est simplement que les mouvements naturels ont été dans un sens que nous ne souhaitons pas, mais que nous constatons. Nous n'avons pas réduit le nombre d'écoles de police. Le nombre de nouveaux policiers qui arrivent en fonction dépend de ces écoles de police.

Pour ce qui concerne la question des sites contaminés, j'aimerais rappeler au député Chassot que, à l'époque, le Conseil d'Etat avait proposé la création d'un fonds pour, précisément, pouvoir financer ou cofinancer, cela dépend des responsabilités, des moyens à disposition pour les assainissements. Le Grand Conseil a refusé d'entrer en matière, non sur le principe, mais avait dit qu'il fallait d'abord établir le cadastre et ensuite voir comment financer les assainissements. Le cadastre arrive au bout, comme vous l'avez vu, et donc on va devoir discuter de cette question du financement. En ce qui concerne le problème de la décharge de La Pila, je peux vous assurer que le financement des travaux qui doivent être entrepris durant l'année 2008 sera assuré. Je ne veux pas m'exprimer sur le cas de Bonfol. A ma connaissance du dossier en l'état, les spécialistes ne s'attendent pas trouver un cas du type Bonfol, mais d'autres cas vraisemblablement.

Pour la question de Bellechasse, on est là dans le cas typique d'une dépense urgente et imprévisible. Il clair qu'on pourrait dire: «bon, on voit qu'il y a un problème, on attend parce qu'on n'a rien au budget, attendons l'année prochaine». C'est, pour moi, le cas typique où précisément il faut agir très rapidement. Quant à dire que ce changement de système devrait être mis tout ou en partie à charge des détenus, je pars de l'idée qu'ils paient les communications, l'infrastructure générale étant mise à leur disposition. Là je ne vois pas tellement de marge de manœuvre.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 91 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Nusbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 91.

Projet de décret N° 48 relatif aux naturalisations¹

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/SVP, SC)

Commissaire: **Pascal Corminbœuf**, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission des naturalisations s'est réunie à sept reprises pour examiner le présent projet de décret. Après examen de 88 dossiers et auditions des candidats de première génération et, pour certains, de deuxième génération, ce qui représentait 180 personnes, la Commission a donné un préavis positif pour 80 dossiers, soit 163 personnes. Les personnes qui ne sont pas intégrées au décret le sont pour des raisons de méconnaissance de nos institutions, de manque d'intégration ou parce qu'elles ne remplissent pas leurs obligations publiques, par exemple l'acquiescement de leurs impôts. La Commission constate que toutes les personnes figurant dans le projet de décret tel qu'il vous est présenté remplissent les conditions légales, tant fédérales que cantonales.

¹ Message pp. 248 et ss.

C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des naturalisations vous recommande d'accepter le projet de décret qui vous est soumis, sous réserve de trois modifications dont je vous ferai part lors de l'examen des articles.

Le Commissaire. J'aimerais simplement souligner le soin avec lequel la Commission examine ces demandes, ce qui dans le contexte actuel ne peut qu'être bénéfique pour ce canton qui, pour votre information, a naturalisé, pendant les quarante dernières années, plus de 25 000 personnes.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. A l'article premier, comme je viens de vous l'annoncer, la Commission vous propose les modifications suivantes:

Au N° 21, la famille Elshani a eu la chance de fêter un heureux événement, la naissance de leur fille Fiona et ceci le 6 janvier dernier. Fiona rejoindra donc son papa dans le décret qui vous est proposé.

Au N° 29, le même événement s'est produit pour la famille Hoang où là c'est un petit garçon qui est né le 7 janvier 2008 et qui se prénomme Nam.

Et tout dernièrement, la famille Dzemaili – c'est le dossier N° 18 du projet de décret – a eu le plaisir de voir la naissance de leur deuxième enfant, un petit garçon qui se prénomme Lumir et qui est né le 31 janvier 2008 à Fribourg.

Ces trois enfants seront donc intégrés au présent projet de décret.

– Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. A l'article 2, vous pouvez constater que cinq citoyens thurgoviens deviennent fribourgeois.

– Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 77 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet

(FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiotz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nusbaumer (FV, PS/SP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 77.*

Initiative parlementaire I5001.07 Fritz Glauser/Christa Mutter

(production de denrées alimentaires: conditions inacceptables dans le sud de l'Espagne)¹

Prise en considération

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Nous sommes d'accord avec la transformation de cette initiative parlementaire en motion selon l'article 69, alinéa d de la loi sur le Grand Conseil.

En ce qui concerne le contenu, nous proposons de lancer une initiative cantonale pour inciter l'Assemblée fédérale à se préoccuper des conditions sociales et écologiques de la production alimentaire. Cette démarche s'inscrit dans la politique du Conseil de l'Europe et d'autres organismes européens. Elle doit être comprise comme la volonté de soutenir une agriculture de qualité aussi bien en Suisse que dans d'autres pays. Elle constitue également un signe de soutien aux organisations des ouvriers agricoles dans les régions concernées. Le Conseil d'Etat nous propose de coordonner les démarches cantonales. C'est très bien. Nous l'avons déjà fait. Dans tous les cantons de Suisse occidentale, des actions parlementaires ont abouti ou sont en traitement: le canton de Berne a déjà entrepris une démarche auprès du Conseil fédéral, en Valais un postulat a été approuvé en décembre, Jura et Vaud ont approuvé des initiatives cantonales dans le même sens, Neuchâtel l'a approuvée à l'unanimité en commission et une résolution genevoise est également traitée en commission. Donc, Fribourg rejoindrait toute la Suisse romande. Nous demandons que notre canton, où l'agriculture a quand même une certaine importance, se préoccupe des conditions de production. Nous pourrions parler des ananas de l'Afrique, des pommes de l'Afrique du Sud, des haricots du Sénégal, des asperges qui

¹ Déposée et développée le 15 juin 2007, BGC p. 869; réponse du Conseil d'Etat en décembre 2007, BGC p. 2135.

viennent chaque semaine du Mexique, des pommes de terre d'Israël ou bien des fleurs du Kenya. Cependant, nous avons choisi un exemple bien documenté. L'Espagne est le troisième pays auprès duquel la Suisse se fournit pour l'importation de légumes et le deuxième pour les fruits. Nous parlons de la province d'Almeria en Andalousie et de ses quelques 40 000 hectares. Vous entendez bien 40 000 hectares de serres en plastique dont environ un quart érigées de façon illégale.

Die Umweltfolgen dieser Plastiktunnels sind bekannt. Die Landschaft hat sich verabschiedet. Sie wurde systematisch von Bulldozern platt gewalzt, die Wälder wurden gerodet. Pestizide in hohen Dosen haben den Boden zerstört und bedrohen die Gesundheit der Landarbeiter und der Bevölkerung. Ihre Spuren – teils in massiven Dosen – finden sich in jenen Produkten, die wir hier essen. Die systematische Bewässerung hat den Grundwasserspiegel gesenkt; heute muss das Wasser für die Bewässerung entsalzt werden. Jeden Tag verlassen 1000 Camions, beladen mit Früchten und Gemüse, diese Region.

Diese Region um El Ejido hat aber vor allem wegen ihrer Arbeitsbedingungen traurige Berühmtheit erlangt: Die grosse Mehrheit der Landarbeiter sind Papierlose, die wie moderne Sklaven ausgebeutet werden. Der Ausdruck «moderne Sklaven» stammt vom freisinnigen Genfer Alt-Nationalrat John Dupraz, der als Berichterstatter im Europarat die unmenschliche Behandlung der Arbeiter beschrieb, die in Plastikverschlägen Unterkunft suchen.

Ces travailleurs de la misère sont livrés entièrement à leur patron et sont totalement exclus de la société. Les problèmes de santé après de longues journées de travail dans une chaleur étouffante, sous des serres arrosées de pesticide, sont indescriptibles. La situation sociale des ouvriers a fait surgir de grands problèmes de racisme: des émeutes contre les Africains, des grèves d'ouvriers africains qui ont ensuite ruiné certaines exploitations, des situations intolérables de maltraitance, prostitution et violence. Maintenant, il y a une réaction. Ces ouvriers commencent petit à petit à s'organiser en syndicat. Cependant, les petits producteurs qui malmenent ces ouvriers ont eux-mêmes de grands problèmes de subsistance. Une ville fleurit au milieu de ces serres; elle s'appelle «El Ejido», ce qui veut dire pâturage communal. Ce qui fleurit ce n'est pas le secteur commun mais c'est le secteur bancaire. Les investissements dans l'aménagement des serres étranglent de nombreux paysans, totalement dépendants des grands distributeurs qui les ont poussés vers la surproduction. Conséquences: des baisses de prix abruptes, des récoltes invendues, des faillites. Un phénomène est apparu il y a quelques années: des producteurs et des paysans se suicident en avalant des pesticides. En achetant des fraises de l'Espagne en janvier, la consommatrice moyenne ne peut pas savoir tout ça. Bien sûr, l'information et la conscience des consommateurs font que la part du marché des produits du commerce équitable et écologique augmente. Les grands distributeurs suisses commencent à annoncer des contrôles plus intenses, mais à Fribourg les permis de construire pour les hard discounters fleurissent aussi et avec eux les importations agricoles indignes.

Pour les arguments des paysans, je vous prie d'écouter le co-auteur de cette initiative, Fritz Glauser.

J'aimerais terminer en disant que c'est au niveau politique d'agir. Une intervention à la Conférence des Directeurs de l'agriculture selon la proposition du Conseil d'Etat est utile mais nous vous prions de donner un signal plus fort et d'approuver une initiative en commun avec les autres cantons de Suisse occidentale.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse détaillée et argumentée. Je constate un large accord sur tous les problèmes évoqués dans notre motion. La production en question viole tous les standards dont ceux en vigueur en Suisse, mais aussi ceux qui prévalent en Europe. Je parle notamment du «globalgap» qui représente aujourd'hui un standard international en matière de qualité et de sécurité alimentaire. Ce standard porte sur l'hygiène, la sécurité au travail, l'utilisation des produits phytosanitaires et de la fumure, la traçabilité, autrement dit sur une production sociale et durable. La production dans le sud de l'Espagne ne remplit nullement ces exigences. Les immigrés de l'Afrique du Nord ou des pays de l'Est travaillent dans des conditions déplorables, sans couverture sociale, sans sécurité d'emploi, vivant dans des conditions lamentables et tout cela pour quelques euros par jour. Vous avez compris que cette production ne respecte pas les règles imposées aux paysans suisses, ni les exigences PER (prestations écologiques requises), ni les conditions sociales. Les maraîchers suisses remplissent les PER avec conviction. C'est la bonne démarche pour une production durable et pour répondre à l'attente des consommateurs. Les PER ont permis des progrès considérables en terme de développement durable. Entre 1990 et 2006, l'utilisation d'azote dans l'agriculture suisse a diminué de 30,3%, celle du phosphore de 62,5% et des produits phytosanitaires de 30%.

Comme l'évoque le Conseil d'Etat, l'agriculture et les maraîchers remplissent bien leur mission de production durable en conservant les ressources naturelles avec le respect de l'environnement et des animaux. Le risque d'une acceptation du principe du «cassis de Dijon», appliqué d'une manière unilatérale par la Suisse conduirait à une diminution de la protection du consommateur. Si le Conseil d'Etat compte sur le sens de responsabilité des commerçants du secteur alimentaire et sur la conscience sociale des consommatrices et des consommateurs, il est primordial que les prescriptions de déclaration pour les produits agricoles ne soient pas affaiblies et permettent aux consommateurs de faire le bon choix. Est-ce l'application des accords internationaux favorisant le transport de produits sur 2000 km est judicieuse alors qu'il serait possible de s'approvisionner au pays, notamment en favorisant le marché de proximité des légumes de saison produits selon des conditions sociales et durables connues et reconnues. Nous regrettons que le canton ne dispose pas de plus de pouvoir pour agir et que notre gouvernement soit limité dans son pouvoir d'action directe sur ce problème. La proposition du Conseil d'Etat d'agir par le biais de la Conférence des Directeurs cantonaux de l'agriculture doit être soutenue. Mais ce n'est qu'une mesure. C'est pourquoi nous vous proposons

d'utiliser notre droit démocratique à savoir l'initiative de l'Etat en matière fédérale. La gravité du problème justifie une telle démarche. Nous voulons une solution réelle à la situation qui prévaut dans de grandes régions de production d'exportation. Nous ne devons pas tolérer cette situation et offrir de réelles chances aux maraîchers suisses, notamment à ceux du district du Lac afin qu'ils ne soient plus encore longtemps confrontés à une concurrence déloyale flagrante. Les maraîchers et les consommateurs ont besoin de votre appui. Alors soutenez la motion comme le fait une grande majorité du groupe libéral-radical.

Butty Dominique (*PDC/CVP, GL*). M. le Président, M. le Commissaire, chers collègues, cher Albert, j'ai envie de dire après les champignons... les tomates. L'initiative parlementaire transformée en motion des députés Glauser et Mutter est intéressante à plus d'un titre. En effet, elle intègre des éléments sociaux, écologiques, commerciaux, politiques, régionaux et internationaux. Je ne veux pas ici rappeler le libellé de la motion et les motivations de ses auteurs, mais bien plutôt l'éclairer à la lumière des valeurs de notre groupe démocrate-chrétien. Nous nous affirmons sociaux et respectueux de l'environnement. Nous respectons les différentes législations et encourageons la liberté du commerce. Nous estimons que toute barrière commerciale est contre-productive. Nous encourageons la responsabilité individuelle. C'est pourquoi, à la lumière de cette analyse, nous encourageons les consommateurs à faire acte de civisme dans leurs achats en faisant des achats de proximité et de saison. Nous encourageons les milieux agricoles à respecter les normes sociales dans notre pays aussi, surtout pour les travaux saisonniers et l'économie alpestre. Et enfin, nous rejoignons la ligne choisie par le Conseil d'Etat qui a décidé, par l'intermédiaire de son Directeur de l'agriculture, d'agir par le biais de la Conférence des Directeurs cantonaux. Si on résume, par cette action que nous souhaitons et que nous appelons de nos vœux, nous défendrons l'aspect social de la motion. Nous nous devons, en tant que politiques, de défendre ces esclaves des temps modernes. Nous rejoignons les considérations écologiques de nos collègues députés et nous évitons l'interdiction d'importation qui occasionnerait des dégâts collatéraux imprévisibles. Que devrions-nous faire par exemple des importations de produits manufacturés venant d'Inde ou de Chine? Par cette action, nous transmettons le dossier à la personne compétente en suivant le cheminement logique de l'action politique et sans brûler les étapes.

Le groupe démocrate-chrétien rejoint dans sa grande majorité le Conseil d'Etat et va rejeter cette motion.

Brönnimann Charles (*UDC/SVP, SC*). Die SVP-Fraktion hat sich umgehend mit der Motion von Herrn Glauser und Frau Mutter befasst. Es ist unbedingt nötig, die Konsumenten aufzuklären und sie richtig über die unsozialen und unnatürlichen Produktionsbedingungen zu informieren. Es herrschen nicht nur in Südspanien im Bezug auf Früchte und Gemüse schlechte Zustände; vielerorts auf der Welt ist es so. An uns Schweizer Landwirte werden strenge Anfor-

derungen gestellt und wir sind gezwungen, diese auch zu erfüllen. Dieser unkontrollierte Nahrungsmittelhandel, der nur den Grossverteilern zugute kommt, muss aufgeklärt werden. Es wäre hier sinnvoll, den Bauernverband aufzuklären, damit dann die gewählten Mitglieder des National- und Ständerates Stellung nehmen und in Bern reagieren könnten. Aus eigener Erfahrung muss ich Ihnen sagen, dass die Kunden unserer kleinen Bauernwirtschaft bezüglich der Herkunft der Nahrungsmittel sehr sensibel sind.

Noch nebenbei etwas anderes: Ich sehe viele Leute, die Wein trinken, der aus Südamerika kommt. Jetzt, da der Dollar so tief ist, kommt er für fünf Franken in die Schweiz und dann wird er von uns, leider von mir nicht, aber von anderen Leuten, für dreissig Franken in der Wirtschaft getrunken. Hier sollte man auch noch etwas ansetzen. Aus diesen verschiedenen Gründen ist die Mehrheit der SVP-Fraktion dafür, diese Motion anzunehmen.

Morel Françoise (*PS/SP, GL*). Le groupe socialiste partage les préoccupations des auteurs de l'initiative parlementaire Glauser/Mutter relatives à la production des denrées alimentaires dans des conditions inacceptables dans le sud de l'Espagne. La dureté des conditions sociales et de travail de la main-d'œuvre étrangère, parfois illégale et saisonnière, se rapproche de l'esclavage. La protection de l'environnement n'est pas du tout prise en considération: pinèdes détruites, plastique brûlé, produits alimentaires chargés de pesticide, etc. Les denrées sont produites quasi sans coûts sociaux et environnementaux et se retrouvent sur le marché à bas prix. La concurrence déloyale pour les producteurs respectant les critères de travail équitables et des méthodes de production durables est évidente. Nous avons nous, députés, à dénoncer encore ces scandales et à agir. Une exigence de certification EurepGAP a été mise en place et est appliquée par les grands distributeurs qui ont la volonté de sélectionner leurs fournisseurs étrangers. Les deux grands distributeurs actifs dans notre pays la pratiquent, mais une intervention législative fédérale contraignante est nécessaire pour que l'ensemble des commerçants l'applique et que la sécurité alimentaire du consommateur, le respect de l'environnement, l'équité vis-à-vis des salariés soient respectés.

Le groupe socialiste soutient à l'unanimité cette initiative parlementaire traitée sous la forme de motion. Alors que la réponse du Conseil d'Etat rejoint totalement les soucis des auteurs, relevant que les mesures proposées relèvent du droit fédéral, de la Constitution fédérale, le groupe socialiste s'étonne de la proposition de rejet de cette motion assortie de la proposition que lui, Conseil d'Etat, agisse par le biais de la Conférence des Directeurs cantonaux de l'agriculture. Vu les interventions des cantons du Jura, Berne, Vaud, Valais, l'initiative cantonale de Neuchâtel, dont les contenus rejoignent totalement celui de nos collègues Fritz Glauser et Christa Mutter, il aurait été souhaitable, pour accélérer la procédure, que le Conseil d'Etat donne une suite directe à cette initiative, ce qui aurait permis au Grand Conseil de donner aujourd'hui déjà son aval pour une intervention auprès de l'Assemblée fédérale. Le groupe socialiste soutient la transmission

de cette motion à l'Assemblée fédérale. En relevant encore que son contenu est parfaitement coordonné à l'initiative parlementaire du canton de Neuchâtel et des autres interventions des cantons précités. Ceci étant, il demande qu'elle soit traitée dans les plus brefs délais. Je vous remercie de soutenir cette motion.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Cette initiative parlementaire soulève un problème de fond. Ce problème de fond est d'une part la sécurité alimentaire des consommateurs, d'autre part, les conditions relayées au niveau de l'agriculture par rapport à leur norme d'application. En effet, la Suisse établit et applique actuellement des règles très claires et strictes que ce soit en matière de protection des sols, de protection de l'air et de protection de l'eau. Ces mêmes règles sont très strictes concernant la protection des travailleurs. Les accords internationaux que la Suisse négocie actuellement, que ce soit au niveau de l'OMC, au niveau des bilatérales ou même lors de la dernière demande que le Conseil fédéral a faite pour une intégration de la Suisse à l'Union européenne d'ici 2012, ces négociations politico-économiques mettent en péril les acquis au niveau de la consommation. Le «cassis de Dijon», cela a été relevé par mon collègue Fritz Glauser, permet vraiment l'ouverture dangereuse d'une brèche dans la sécurité alimentaire par rapport aux conditions de production actuelles et il est très dangereux de laisser aller ces négociations internationales sans avoir un respect des normes, que nous avons actuellement en Suisse et pour avoir ce respect des normes il faut des authenticités de production de la part des pays qui exportent dans notre région. Cette initiative parlementaire permet de mettre le doigt sur cette problématique-là.

Ma collègue socialiste l'a dit tout à l'heure, différents cantons ont déjà été saisis de la même problématique, différents cantons romands ont déjà donné leur accord et je trouverais regrettable que le canton de Fribourg, canton agricole par excellence, n'en fasse pas de même. Il est clair que le Conseil d'Etat et M. Corminbœuf, par ses compétences et ses connaissances au plan fédéral, va travailler dans ce sens-là. Mais nous disposons en plus ici d'un outil politique important, cet outil c'est cette initiative parlementaire. Utilisons cet outil parlementaire pour relayer au niveau d'un plénum fédéral nos revendications que partage le Conseil d'Etat, pour renforcer ces revendications politiques et permettre à la Suisse de défendre et de maintenir ses acquis. C'est pour cette raison que je vous recommande, chers collègues, de soutenir cette initiative transformée en motion, pour que le pouvoir et le levier politique soit encore plus fort dans ces négociations qui seront très dures.

Bachmann Albert (PLR/FDP, BR). Je ne veux pas revenir sur le fond mais effectivement sur la forme et poser une question très clairement au Commissaire du Gouvernement: est-ce que l'un empêche l'autre? M. le Commissaire du Gouvernement, j'ai entièrement confiance et je sais que vous irez tout-à-fait dans le sens des motionnaires pour défendre effectivement cette problématique à la Conférence des Directeurs cantonaux. Est-ce que cela empêche qu'en parallèle il

y ait une initiative cantonale? Personnellement je dis non et cela m'étonne un peu que mes collègues, notamment mon collègue Butty et ses collègues démocrates-chrétiens, ne soient pas prêts à soutenir cette initiative cantonale parce que sur le fond on est tous d'accord. Alors ce n'est plus qu'une question de forme, est-ce que l'un empêche l'autre? Personnellement je pense que non et ça ne fait qu'appuyer le Commissaire du Gouvernement lors des débats devant la Conférence des Directeurs cantonaux de l'agriculture. Je vous invite donc aussi à soutenir cette motion.

Le Président. Je rappelle que dans sa réponse le Conseil d'Etat propose le rejet de cette motion.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je crois que sur le fond tous les intervenants l'ont dit, tout le monde est d'accord sur le constat. Nous avons dans ce pays, avec les exigences posées aux agriculteurs, une production agricole de qualité. Ce qui a peut-être été simplement effleuré et que j'aimerais souligner encore ici, c'est que cette production agricole de qualité est une des conditions pour la santé du pays et que, en important des produits cultivés n'importe comment, comme cela a été dit, on met peut-être aussi en péril la santé du pays. Ce n'est pas cela qui est en jeu et je commencerai par la réponse à la dernière question de M. le Député Bachmann. C'est évident que l'un n'empêche pas l'autre, mais j'ai déjà eu l'occasion d'aborder cette question lors d'une réunion d'information organisée notamment par l'Office fédéral de l'agriculture avec tous les grands distributeurs et les transformateurs de ce pays sur le problème du «cassis de Dijon» et sur les «Freihandelsabkommen» avec l'Union européenne. La plus grande crainte exprimée aussi bien par les transformateurs que par les producteurs et les distributeurs est qu'on voie arriver sur nos étals des produits qui soient de mauvaise qualité et produits n'importe comment. C'était la plus grande crainte et là le représentant de l'Office fédéral de l'agriculture n'a pas pu nous rassurer au grand regret tant des producteurs, des transformateurs que des distributeurs.

On peut souhaiter que l'action commune de nombreux cantons amène peut-être les parlementaires fédéraux de ces cantons, qui eux ont les leviers en main, à déposer à leur tour, en utilisant leurs instruments propres, une motion ou une résolution qui irait dans ce sens-là. Ce qui a rendu le Conseil d'Etat un peu timide ... peut-être les anciens députés se souviennent que nous avons accepté pratiquement à l'unanimité une initiative parlementaire dans cette enceinte sur la traçabilité, c'était déjà un peu le même problème. Et qu'est-ce qui se passe, il faut le savoir, au niveau fédéral? On m'a fait comprendre... je n'aime mieux pas répéter ici les propos d'accueil auxquels j'ai eu droit avec mon secrétaire général quand nous sommes arrivés à la commission du Conseil des Etats chargée d'examiner notre initiative parlementaire. Ensuite, j'ai eu une écoute très polie. Puis ils ont refusé par 9 voix contre 0 et 2 abstentions (les deux Fribourgeois) la prise en compte de notre initiative parlementaire et l'affaire était réglée parce que si un des deux Conseils dit non, ces initiatives ne

vont même pas dans l'autre Chambre. Alors c'est peut-être un souci de réalisme trop poussé qui a conduit le Conseil d'Etat à dire: il vaut mieux intervenir par le biais de la Conférence des Directeurs de l'agriculture. Cela ne concerne pas, comme je le répète encore une fois le constat. Je crois que là on est tous d'accord.

J'ai l'impression qu'il y a un état d'esprit qui fait que, si les parlementaires fédéraux acceptaient des initiatives cantonales, on aurait encore une pléthore supplémentaire d'instruments à traiter et c'est un peu le sentiment que nous avons eu en allant défendre cette initiative parlementaire sur la Rückverfolgbarkeit comme on l'avait appelée à l'époque. C'est dans ce sens-là que le Conseil d'Etat fait peut-être preuve d'un peu trop de réalisme en vous demandant de rejeter cette motion, mais en étant entièrement d'accord sur les objectifs à atteindre puisque ce pays ne produit même plus le 60% de ce qu'il mange et que si on importait n'importe quoi pour compléter le manque on n'aurait en tout cas rien gagné ni au niveau financier, ni au niveau de la santé du pays. Mais le Conseil d'Etat par souci de réalisme vous demande de rejeter cette motion. Par contre il s'engage à faire toutes les démarches qu'il a indiquées dans sa réponse.

– Au vote, la prise en considération de cette initiative parlementaire transformée en motion est acceptée par 76 voix contre 17. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aebly-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nusbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E.(SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 76.*

Ont voté non:

Buchmann (GL, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Menoud (GR, PDC/CVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR,

PDC/CVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP). *Total: 17.*

Se sont abstenus:

Jordan (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 5.*

Pétition pour la construction d'une piscine couverte de 50 mètres au service de la population du Grand Fribourg¹

Rapporteur: **René Thomet** (PS/SP,SC)

Prise en considération

Le Rapporteur. Selon l'article 5 de la loi sur le droit de pétition, le rôle de la Commission permanente des pétitions est d'étudier et de formuler des propositions motivées au plus tard à la deuxième session ordinaire qui suit la réception de la pétition. La Commission n'est compétente pour classer et informer le pétitionnaire que lorsqu'il apparaît que la pétition est manifestement irrecevable ou mal fondée. Par contre, la décision sur la suite à donner appartient au Grand Conseil, comme l'a précisé le Président tout à l'heure.

Concernant la pétition pour la construction d'une piscine couverte de 50 mètres au service de la population de Fribourg, la Commission a estimé que cette pétition répondait aux critères de recevabilité et l'a donc analysée afin de vous formuler une proposition concernant la suite à lui donner. Une majorité de la Commission a estimé que l'objet de cette pétition ne relevait pas de la compétence du Grand Conseil. Elle a estimé que la construction d'une piscine ne relevait pas de l'Etat mais du domaine privé. Les pétitionnaires avaient aussi la possibilité de demander que des communes du canton coopèrent dans le but de leur proposer des équipements attractifs.

S'agissant de l'éventuel renvoi de la pétition au Conseil d'Etat, la majorité de la Commission est d'avis que cette démarche serait dénuée de sens, le gouvernement s'étant déjà publiquement exprimé en défaveur d'une participation étatique.

En conséquence, la Commission vous propose de ne pas donner suite à cette pétition. Cependant, conformément à l'article 21 al. 4 de la loi sur le Grand Conseil traitant du fonctionnement des commissions, si trois membres le demandent, une proposition de minorité peut être formulée. Cette condition étant remplie, je passe la parole au rapporteur de la minorité.

Raemy Hugo (PS/SP, LA). Une minorité de la Commission ne partage pas l'avis majoritaire qui vient d'être présenté. En effet, il ne s'agit pas pour le Grand Conseil de prendre position sur le contenu de cette pétition. Il n'existe pas de bases légales qui permettraient de le faire. Par contre, il s'agit de rester fidèle à l'esprit de la loi sur le droit de pétition.

¹ Rapport p. 244.

La pétition est définie notamment comme une doléance, une proposition ou un vœu à une autorité législative, judiciaire, exécutive ou administrative de l'Etat.

Die Petitionäre stellen fest, dass der Bau eines Hallenbades nicht nur die Ausübung eines Sports ermöglicht und als präventive Massnahme zur Förderung der Gesundheit dient, sondern auch eine Wirtschaftsförderungsmassnahme darstellen würde, bei welcher der Kanton federführend als «Promoteur» einer Zusammenarbeit zwischen Öffentlichkeit und Privaten auftreten könnte.

Ainsi une importante minorité de la Commission estime que les 12 300 personnes qui ont signé cette pétition méritent une réponse à ces questions. Elle estime que le Grand Conseil n'a pas les réponses à leurs questions et propose de transmettre la pétition au Conseil d'Etat puisque les arguments des pétitionnaires concerneraient plusieurs Directions.

Der Staatsrat hat 1975 positiv auf ein FDP-Postulat geantwortet, welches die Realisierung von kantonalen Sportzentren vorsah. Das Freiburger Stimmvolk hat das Projekt des Staatsrates, welches drei solcher Zentren, Schwimmbad inklusive, in Charmey, Estavayer und Muntelier vorsah, Jahre später (nämlich 1991) abgelehnt. Das beweist jedoch, dass die kantonalen Behörden in dieser Frage nicht immer unsensibel waren. Au nom de la minorité de la Commission, je vous invite à transmettre la pétition au Conseil d'Etat afin qu'il apporte des réponses aux propositions des pétitionnaires.

Kaelin Murith Emmanuelle (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance de la pétition signée par 12 346 citoyens demandant de considérer comme prioritaire la construction d'une piscine couverte de 50 mètres au service de la population du Grand Fribourg et a pris connaissance du rapport de la Commission des pétitions.

Nous sommes conscient de l'attente des nombreux signataires et faisons les constats suivants:

1. La construction d'installations sportives d'importance n'est possible qu'avec le concours de l'Etat et des communes concernées et ne peut être du seul ressort du domaine privé.
2. La compétence de construire un tel ouvrage appartient selon la législation actuelle aux communes, l'Etat accordant des subventions.
3. La transmission de cette pétition au Conseil d'Etat n'apportera aucune solution aux soucis légitimes invoqués par les pétitionnaires.

Le groupe démocrate-chrétien veut trouver une solution solide au financement d'installations sportives d'importance cantonale ou régionale en proposant d'introduire un cadre légal, ceci aujourd'hui, pour permettre la construction d'une piscine couverte dans le Grand Fribourg, mais demain, afin de pouvoir entrer également en matière sur un nouveau projet d'installations sportives d'importance cantonale ou régionale dans une autre région ou dans un autre domaine sportif.

Se basant sur l'article 80 de la Constitution cantonale, qui stipule que l'Etat et les communes encouragent la pratique du sport, le groupe démocrate-chrétien va déposer une motion dont l'objet sera la demande de la création d'un fonds d'équipements pour les installations sportives d'importance cantonale ou régionale sur le modèle du fonds d'équipements touristiques. Ce modèle a fait ses preuves puisque la création du fonds d'équipements touristiques a permis des réalisations d'importance dans le canton, fixant la participation financière de l'Etat, du canton et des communes selon l'importance des projets.

En conclusion, notre groupe ne soutiendra pas la transmission de cette pétition au Conseil d'Etat mais s'engage à utiliser les instruments parlementaires à sa disposition pour créer un fonds d'équipements cantonal sur le modèle du fonds d'équipements touristiques. Ce fonds permettra aux communes de se mobiliser et de concrétiser des projets si importants pour notre population et son bien-être.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Le groupe libéral-radical s'est plongé dans la pétition pour la construction d'une piscine couverte de 50 mètres au service de la population du Grand Fribourg. Le groupe est d'avis que l'Etat ne doit pas être le promoteur d'un tel projet. Tout en étant conscient du manque de bassins pour la pratique de la natation dans le Grand Fribourg, le groupe libéral-radical ne peut qu'encourager les pétitionnaires à monter un dossier solide afin que des partenaires privés s'intéressent et investissent dans leurs projets.

C'est avec ces quelques considérations qu'une très grande majorité du groupe libéral-radical va suivre l'avis de la Commission de ne pas y donner suite.

Frossard Sébastien (UDC/SVP, GR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec un vif intérêt de la pétition pour la construction d'une piscine de 50 mètres. Ce n'est en aucun cas à l'Etat mais à la ville de Fribourg et à l'agglomération de financer ce projet. Mais il faut être conscient que Fribourg ne peut se permettre le luxe de tout avoir, après la salle de spectacles, qui coûtera 35 millions à la ville et aux communes.

Après analyse, l'idéal serait un centre nautique. Dans «La Liberté» du 10 janvier dernier, il est écrit qu'un centre nautique coûterait 35 millions de francs. Les 12 349 signataires sont-ils vraiment informés de ce montant astronomique? Les frais d'exploitation et d'entretien ne sont pas non plus à sous-estimer. Ne devrait-il pas y avoir un arrangement avec, par exemple, la piscine du Collège St-Michel, qui est ou qui a été ouverte le dimanche matin pour les femmes musulmanes?

Ceci dit, dans sa très grande majorité, le groupe de l'Union démocratique du centre propose au Grand Conseil de ne pas donner suite à cette pétition.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Permettez-moi de ne pas partager la proposition de la majorité de la Commission. Permettez-moi aussi de parler ici en toute connaissance de cause puisque, comme vous le savez,

la commune de Villars-sur-Glâne était engagée dans un processus de piscine, olympique certes, avec quelques petits à-côtés, mais qui s'est révélée être un certain fiasco compte tenu essentiellement du coût.

Je voudrais rappeler qu'une piscine olympique – un bassin de 50 mètres – de cette importance, qui n'est pas une patageoire, dans laquelle tant les écoles que les groupes sportifs peuvent évoluer dans des conditions normales coûte environ 40 millions de francs. C'est quand même un investissement assez lourd. A cela, il faut ajouter, chaque année, des frais de fonctionnement, de l'ordre de 1,5 million de francs, plus encore 0,5 million pour les frais d'entretien, les frais de réparation et j'en passe. Tout cela, c'est évident, n'est pas du tout actuellement à la portée d'une bourse communale, fût-elle celle de la plus grande commune de notre canton, la ville de Fribourg, et même de l'agglomération!

Il est évident aussi – et en cela les pétitionnaires n'ont pas tort – qu'une piscine de cette qualité manque cruellement dans le canton de Fribourg et, en particulier, manque non seulement aux écoles, mais manque aussi à tous les clubs sportifs et à toutes les disciplines, y compris les disciplines qui permettraient aux personnes de faire de la réhabilitation et même tout simplement de faire de la promotion de leur santé puisque le grand public doit pouvoir avoir accès à une piscine couverte qui offre ces conditions. C'est évident, que sans un appui du Conseil d'Etat avec certes une collaboration des communes, tout ça n'est pas possible. Dès lors, il est important que cette pétition puisse être renvoyée au Conseil d'Etat pour qu'il prenne une fois position, réponde à ces personnes. Il faut que ces personnes sachent ce que cela signifie! On ne peut pas tout simplement leur dire «Circulez, il n'y a rien à voir!». Pour toutes ces raisons, je vous invite vivement à soutenir la proposition de la minorité de la Commission.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). 12 350 signatures, c'est plus du double de signatures qu'il faut pour une initiative populaire dans le canton de Fribourg. Il m'apparaît assez léger que le Parlement fribourgeois renvoie ces 12 500 citoyens en leur disant simplement «Nous n'avons pas donné suite». Il y a tout un travail qui a été fait pour la récolte de ces signatures. Il y a un droit de pétition qui a été reconnu par mon collègue précédemment et nous nous devons, en tant que Parlement cantonal, de donner une réponse à ces 12 000 citoyens.

Sur le fond, je crois que nous sommes tous conscients qu'un nouveau bain dans l'agglomération fribourgeoise, voire dans le canton, ne serait pas un luxe! Dans ce sens-là, il est à constater que la piscine du Levant, qui est occupée toute la journée par les élèves des écoles et qui laisse un horaire minimal le soir pour le public, est largement insuffisante. Il est donc nécessaire de construire quelque chose de nouveau.

J'aimerais quand même rappeler qu'il n'y a pas si longtemps le Conseil d'Etat, en réponse à une question de notre collègue Pierre Décaillet concernant le sport, parlait du concept cantonal du sport mis en consultation en 2004 et explicitait le soutien du canton aux manifestations sportives et à la réalisation d'installations sportives. Plus loin, il disait que, dans le cadre de la

législature 2007–20011, il souhaitait mettre en pratique ces dispositions!

J'ai donc de la peine à comprendre que le Conseil d'Etat dise que ça n'est pas de sa responsabilité: «Nous n'entrons pas en matière» dit-il, alors qu'il s'engage à vouloir soutenir de telles réalisations.

J'ai entendu une idée intéressante dans les débats sur cette pétition: c'est le fait de trouver quelque chose d'équivalent au fonds d'équipements touristiques. Je crois que cela peut être une des perspectives qui permettraient d'avoir un partenariat entre les pouvoirs publics et des promoteurs privés pour essayer de combler cette lacune.

Je ne peux me satisfaire également de la prise de position de la majorité de la Commission qui dit: «Nous ne donnons pas suite». Nous le devons aux citoyens et nous devons transmettre ceci au Conseil d'Etat pour qu'il essaye de faire une analyse des différentes possibilités qui s'offrent à lui pour intervenir ou pour au moins coordonner des initiatives privées ou des initiatives intercommunales.

Je vous demande donc de suivre la proposition de la minorité de la Commission.

Marbach Christian (PS/SP, SE). Folgende Gründe bewegen mich dazu, den Minderheitsantrag auch zu unterstützen (dies in Ergänzung zu den Ausführungen von Frau Schnyder): Die über 12 000 Unterschriften zeugen von einem grossen, und meines Erachtens berechtigten Bedürfnis. Für diese Leute ist es von geringer Bedeutung, ob nun der Kanton, eine Gemeinde oder mehrere Gemeinden, oder Private sich der Realisierung eines Hallenbades annehmen. Es ist den Petitionärinnen und Petitionären allerdings bewusst, und mir persönlich auch, dass ohne Mitwirkung des Kantons kein neues Schwimmbad realisiert werden kann. Meiner Ansicht nach darf sich der Kanton diesbezüglich nicht einer gewissen Mitverantwortung entziehen und muss sich mit dem Anliegen der Petition eingehend auseinandersetzen. Nehmen wir uns ein Vorbild an den in den letzten Jahren realisierten Eishallen. Ohne aktives Mitwirken und finanzielle Mithilfe seitens des Kantons würde Freiburg heute noch mit nur einer Eishalle dastehen. Über die Wichtigkeit der sportlichen Betätigung im sozialen und gesundheitlichen Bereich unserer Gesellschaft wurde in diesem Saal schon mehrmals gesprochen. Und dies wurde vorhin auch von Herrn Rey erwähnt. Und grundsätzlich sind wir uns ja alle darüber einig. Wenn es dann allerdings um konkrete Umsetzungen geht, dann scheiden sich leider die Geister und niemand will zuständig sein. Ich befürworte, dass die Kantonsbehörde in dieser Angelegenheit eine Vorreiterrolle übernimmt und das Gespräch mit möglichen Partnern sucht, um damit dem Anliegen von über 12 000 Personen überhaupt eine Chance zu geben.

Décaillet Pierre (UDC/SVP, FV). C'est avec attention que j'ai pris connaissance du rapport de la Commission des pétitions au sujet de la pétition «Pour la construction du piscine couverte de 50 mètres au service de la population du Grand Fribourg». Je tiens à souligner que je me rallie à la minorité de la Commission qui propose au Grand Conseil de renvoyer la pétition au Conseil

d'Etat. Je suis convaincu que l'Etat pourrait faire avancer ce dossier dans la bonne direction. Je rappelle que l'agglomération du Grand Fribourg compte près de 70 000 habitants. A Fribourg, nous avons uniquement la piscine de la Motta pour la saison d'été et la piscine du Levant, qui est disponible pour le public seulement en dehors des horaires scolaires. Cette grande piscine couverte pourrait servir aussi de promotion économique et touristique de la région. Le canton devrait tout mettre en œuvre pour la réalisation d'infrastructures d'importance cantonale afin qu'il n'y ait pas de sports délaissés. Fribourg offre des patinoires, terrains de football, stades d'athlétisme, salles de sport et, bientôt, un centre de basketball, mais, malheureusement, toujours pas de grande piscine couverte. La réalisation d'une grande piscine touche divers domaines, comme l'aménagement du territoire, la santé, les infrastructures sportives. Sous l'angle de la promotion économique, un centre nautique a un peu la même valeur qu'un Forum Fribourg. Le canton pourrait participer aux coûts de construction par décret comme pour les patinoires. Le financement de la LORO-Sports et du Sport-Toto pourrait aussi être envisagé. D'autre part, il serait temps et urgent, en attendant la construction de cette piscine couverte, que les piscines du Collège St-Michel et du CO de Jolimont soient ouvertes à la population en dehors des horaires scolaires.

Si l'on attend la construction d'une grande piscine par l'entremise des communes et de la future agglomération, on peut continuer à rêver car on ne verra jamais rien venir vu l'état des finances communales. Voulons-nous pousser la population à pratiquer la baignade et la natation dans les eaux de notre chère rivière, la Sarine? Mais est-ce que notre gouvernement ne va pas bientôt interdire la baignade dans la Sarine dont les eaux empoisonnent déjà les poissons que l'on n'a plus le droit de pêcher? (*rires!*) Je tiens quand même à rappeler que ce ne sont pas 200 à 300 signatures qui ont été récoltées, mais plusieurs milliers, soit exactement 12 349 signatures de citoyennes et citoyens. Ces milliers de personnes sont également des électrices et des électeurs (*rires!*) qui attendent une réponse concrète des politiciens qu'ils ont élus au Conseil d'Etat, au Grand Conseil, Mesdames et Messieurs, et dans vos conseils communaux! A mon avis, on ne peut pas sans autres noyer cette pétition dans une bassine d'eau et, d'un revers de la main, renverser tout le contenu dans le caniveau! Notre responsabilité politique est engagée. Vu l'importance de cette pétition, elle doit être transmise au Conseil d'Etat qui peut très bien prendre les choses en main afin de trouver et de proposer des solutions avec la participation des communes pour apporter de l'eau au moulin et, pourquoi pas dans le cas présent, remplir d'eau cette future grande piscine couverte dont la population a un urgent besoin.

Nous devons venir en aide à ces 12 349 pétitionnaires qui nous lancent un SOS et qui attendent de notre part une bouée de sauvetage afin qu'on les sorte de leur cauchemar dans lequel ils sont en train de se noyer dans des piscines vides! Ne laissons pas mourir cette population de noyade dans ses rêves de tristesse et de rancœur envers les politiques. Redonnons le sourire, l'espoir et l'envie de vivre heureux à tous ces enfants, femmes et hommes, jeunes et vieux, qui ne désirent

que pratiquer la natation pour leur bien-être, pour leur santé et, pour certains, pour des exploits et des performances sportives!

En conclusion, je vous demande, chers collègues députés, d'oublier aujourd'hui les clivages politiques et la régionalisation. Ne nous cachons pas derrière des articles de règlement et de loi, ce que ne comprendrait pas la population.

De ce fait, je rejoins la minorité de la Commission en vous demandant de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Ridoré Carl-Alex (*PS/SP, SC*). Plus on intervient tard dans un débat, plus on prend le risque, on le sait, que les arguments aient déjà tous été cités. J'en fais encore l'amère expérience, surtout après l'intervention tout à fait lyrique de notre collègue Décaillet. Je me contenterai de soulever un seul point en prolongement de l'intervention de notre collègue Kaelin Murith qui citait l'article 80 de la Constitution, si je ne fais erreur. Je citerai uniquement pour ma part l'article 25 qui traite du droit de pétition.

La Constituante a apporté deux innovations au niveau du droit de pétition. Premièrement, elle l'a élevé au rang de droit constitutionnel. D'autre part, elle a inscrit expressément le droit à une réponse motivée. Nous ne pouvons donc pas suivre l'avis de la majorité de la Commission qui demande de ne pas y donner suite. Nous devons y donner suite. Nous devons donner une réponse motivée à ces 12 349 signatures!

Clément Pierre-Alain (*PS/SP, FV*). En écoutant la brillante intervention de mon collègue Décaillet, j'ai eu peur un moment qu'il nous envoie nous baigner dans la Pila! Ceci dit, lorsque j'ai entendu notamment l'intervention de M^{me} Kaelin Murith, je lui rends hommage pour la grande partie de son intervention, mais ne partage pas une des conclusions qu'elle a données au nom de son groupe, qui est de dire qu'à l'heure actuelle, on ne peut pas attendre du Conseil d'Etat qu'il intervienne dans ce dossier.

En fonction des arguments que nous avons entendus, en fonction également de la nature de l'investissement – rendez-vous compte, il s'agit effectivement d'un investissement de 40 millions sur lequel un partenariat privé-public nous apparaît de plus en plus indispensable. D'ailleurs, à titre de comparaison, ce qui est en train de se passer sur le site sportif Saint-Léonard porte également les traces d'un partenariat entre le public et le privé d'une manière très importante –, des investissements de ce genre-là ne peuvent se régler finalement qu'avec cette méthode.

Deuxièmement, vous le savez, il y a des frais d'exploitation. Peut-être ne le savez-vous pas: dans le cadre de l'agglomération qui va faire l'objet d'une votation, la tâche qui consisterait à s'occuper du domaine sportif n'est pas prévue. De plus, à la suite d'une modification qui a été entérinée par le Grand Conseil, il faut l'unanimité des communes pour ajouter une quelconque mission. Il est la moindre des choses d'attendre du Conseil d'Etat qu'il joue au moins le rôle qu'il joue dans d'autres domaines. Je pense, par exemple, au domaine de la promotion économique, où là, M. le

Conseiller Beat Vonlanthen a annoncé en conférence qu'il avait créé une task-force liée au moins à la stratégie concernant l'étude des terrains autour du Grand Fribourg. Pourquoi ne pas faire de même au niveau de l'initiative que doit prendre le Conseil d'Etat dans ce domaine pour traiter et répondre d'une manière correcte à ces 12 000 personnes qui se sont prononcées pour demander une action particulière du Conseil d'Etat?

Dans ce sens-là, je vous demande évidemment de rejoindre celles et ceux qui soutiennent le transfert de cette pétition au Conseil d'Etat.

Le Rapporteur. Je n'ai pas grand-chose à rajouter aux différents arguments qui ont été émis, des arguments qui ont d'ailleurs été aussi discutés au sein de la Commission des pétitions. Le débat du plénum reflète en quelque sorte le débat qui a eu lieu dans la Commission qui a finalement fait ressortir une majorité favorable à ne pas donner suite à cette pétition, estimant que le Conseil d'Etat s'était déjà prononcé publiquement, point de vue qui n'est pas forcément partagé par plusieurs orateurs. C'est en tout cas l'argument principal qui va à l'encontre de l'avis de la minorité. Je rappelle donc qu'une majorité de la Commission propose de ne pas donner suite, estimant que le gouvernement s'est déjà publiquement exprimé en défaveur d'une participation étatique pour la construction d'une piscine.

– Au vote, la proposition de la Commission de ne pas donner suite à cette pétition est acceptée par 52 oui, 40 non et 4 absents.

Ont voté oui:

Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempf-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 52.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nusbaumer (FV, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur

(), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 40.*

Se sont abstenus:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP). *Total: 4.*

Pétition concernant les circonstances du décès de la pensionnaire d'un EMS du canton¹

Rapporteur: **René Thomet** (PS/SP, SC)

Prise en considération (report)

Le Rapporteur. Cette deuxième pétition, dans laquelle le pétitionnaire demande que les personnes qu'il considère comme responsables de la mort d'une dame au sein d'un EMS soient sensibilisées et que des mesures soient prises afin qu'un tel événement ne se reproduise plus, a été considérée par la Commission des pétitions comme recevable.

Cependant, comme le pétitionnaire faisait référence à une démarche auprès de la Commission de surveillance des professions de la santé, la Commission des pétitions s'est informée auprès de son président, M. Pascal Terrapon, pour connaître le stade de la procédure. Par courrier du 25 janvier 2008, la Commission de surveillance des professions de la santé a informé la Commission des pétitions qu'une procédure concernant cette affaire était toujours en cours.

En conséquence, en application de l'article 6 al. 2: «Lorsque l'objet de la pétition est en même temps objet d'un litige ou d'une procédure, la décision est différée jusqu'à droit connu», la Commission des pétitions vous propose de différer la décision concernant cette pétition jusqu'à droit connu, le président de la Commission de surveillance des professions de la santé l'ayant assurée de l'informer lorsqu'une décision serait prise au sujet du litige en cours.

Par conséquent, il n'y aurait pas à décider aujourd'hui de la suite à donner à cette pétition.

– La parole n'étant pas demandée, le Grand Conseil accepte tacitement la proposition de la Commission de surseoir à l'examen de cette pétition jusqu'à droit connu.

¹ Rapport p. 245.

Motion M1019.07 Jacques Crausaz/ Christian Ducotterd (modification de la loi sur le Grand Conseil)¹

Prise en considération

Crausaz Jacques (PDC/CVP, SC). Vous êtes, toutes et tous, des parlementaires chevronnés. Vous aurez donc, toutes et tous, aisément compris qu'avec le collègue Ducotterd, nous voulons avec notre proposition vous enlever ce qui consiste en un bâillon législatif qui vous réduit au silence alors que vous brûlez d'intervenir dans le débat sur un amendement surprise formulé lors de l'examen d'un objet soumis au débat organisé.

En tant que motionnaire, je salue l'analyse du Bureau du Grand Conseil. Les arguments en faveur de cette mesure sont clairs et guère contestables. Par ailleurs, les arguments en défaveur ne sont pas très convaincants. On nous dit qu'en général les amendements ne sont pas déposés en dernière minute et qu'il est rare qu'un objet classé catégorie II fasse l'objet d'amendements. Dont acte!

Cela milite pour confirmer que cette modification ne portera pas préjudice à l'application très souhaitable du débat organisé, tout en évitant de transformer en débat libre l'ensemble d'un objet simplement en raison d'un amendement, mais en ouvrant exceptionnellement au débat libre la discussion d'un article contesté.

Avec le Bureau du Grand Conseil, je vous invite à soutenir cette motion qui améliorera encore la qualité et la transparence de nos débats.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de la motion de nos collègues Crausaz/Ducotterd et c'est sans catégorisation des débats que très rapidement nous nous sommes ralliés à la proposition du Bureau d'accepter la motion de nos collègues.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis teilt die Meinung des Büros des Grossen Rates und empfiehlt, diese Motion anzunehmen. Dies wird vielleicht dazu beitragen, dass die Debatten zeitlich etwas länger werden, aber es wird sicher zu einem demokratischeren Ablauf der Debatten beitragen und deshalb bitten wir Sie, die Motion für erheblich zu erklären.

Ackermann André (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien approuvera à l'unanimité la motion de ses deux collègues Jacques Crausaz et Christian Ducotterd et ceci pas seulement pour des raisons partisans, mais bien parce que leur proposition permettra, lorsqu'un amendement est déposé, que chaque députée et député puisse s'exprimer sur l'article concerné par l'amendement.

Le dépôt d'un amendement n'est pas toujours connu suffisamment à l'avance pour permettre une proposition de changement de la catégorie du débat et, d'autre part, même si le dépôt de cet amendement est connu

suffisamment à l'avance, il ne paraît pas forcément judicieux de discuter l'ensemble d'un projet législatif en catégorie débat libre alors que le changement pourrait être limité à un seul article.

La proposition des motionnaires va donc bien dans le sens d'une amélioration de l'efficacité de nos débats parlementaires. C'est pourquoi je vous propose d'accepter cette motion.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Nous avons remarqué à plusieurs reprises que certains amendements sont déposés durant un débat sans que chacun puisse prendre connaissance de la portée réelle de cette décision. Certaines fois, un amendement peut avoir des répercussions inattendues et qui vont bien au-delà de celles auxquelles nous pouvons nous attendre dans un premier temps. Seuls certains spécialistes peuvent apporter des éclaircissements concernant le sujet traité. Il est absolument nécessaire de profiter de l'expérience des députés qui connaissent bien le thème de la loi en discussion. Je prends pour exemple un débat qui concernerait les homes dans lequel il serait fort dommageable que les députés Thomet ou Stempfeler ne puissent pas intervenir. Cette proposition ne peut que donner un sens plus correct à la réponse à un amendement.

Pour ces raisons, je propose d'accepter d'ouvrir la discussion à l'ensemble des députés lors de discussions concernant un article faisant l'objet d'un amendement et, par conséquent, d'accepter cette motion.

Jean-Denis Geinoz, rapporteur du Bureau. Je suis très heureux que le Président m'ait passé la parole et, surtout, cédé sa place puisque c'est lui qui a conduit le groupe de travail amenant à nos réflexions.

Je constate que cet objet n'est pas combattu et là je remercie l'ensemble des intervenants. Donc, le Bureau vous propose d'accepter la motion Jacques Crausaz et Christian Ducotterd.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 71 voix contre 2. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nusbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Ros-

¹ Déposée et développée le 14 juin 2007, BGC p. 873; réponse du Bureau du Grand Conseil en décembre 2007, BGC p. 2127.

sier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 71.*

Ont voté non:

Rey (FV, ACG/MLB), Studer A. (SE, ACG/MLB). *Total: 2.*

Motion M1022.07 Benoît Rey (incompatibilité entre la Commission de justice et le Conseil de la magistrature: modification de l'art. 16 de la LGC)¹

Prise en considération

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Lors de l'important travail de la commission qui a planché sur la loi sur le Grand Conseil, nous avons bien évidemment essayé de voir quelles étaient toutes les interactions possibles entre les différentes structures que nous mettions en place mais, je ne sais pourquoi, nous n'avons pas évoqué la question de la compatibilité ou de l'incompatibilité des différentes fonctions les unes avec les autres. Or il s'est avéré au début de cette législature, lors de l'élection d'un membre du Grand Conseil au Conseil de la magistrature justement, que ce problème d'incompatibilité pouvait se poser. En effet, les deux candidats qui étaient proposés pour cette élection au Conseil de la magistrature faisaient tous deux partie de la Commission de justice; ce qui, au fond, est parfaitement logique étant donné que ce sont des personnes intéressées par cette problématique et ayant les connaissances nécessaires en la matière.

Toutefois, mis à part les arguments tout à fait judicieux évoqués par le Bureau du Grand Conseil dans la réponse à ma motion, je souhaiterais revenir sur un point, celui de l'image donnée par les instances judiciaires auprès de la population du canton. Vous le savez, avec les différentes polémiques, pourrait-on dire, qui ont meublé l'actualité ces dernières années en matière de confiance en l'autorité judiciaire, une des critiques les plus souvent amenées était de dire: «De toute façon, ce sont toujours les mêmes qui décident. Ils se connaissent, ils se soutiennent entre eux».

Je trouve, dans ce sens-là, fondamental que notre instance prenne la peine de différencier afin qu'il n'y ait pas de confusion de rôles entre le Conseil de la magistrature, qui a une tâche bien déterminée, et la Commission de justice du Grand Conseil, qui en a une autre.

Je vous propose dans ce sens-là de soutenir ma motion. D'ailleurs, la réalité a devancé le débat en Grand Conseil. La personne qui avait été élue à ces deux instances en a tiré immédiatement les conclusions – et je m'en réjouis – en démissionnant de la Commission de justice.

Je vous demande donc de soutenir cette motion.

Crausaz Jacques (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance et examiné avec intérêt la proposition du collègue Benoît Rey de déclarer incompatible l'appartenance simultanée à la Commission de justice et au Conseil de la magistrature.

Le groupe partage entièrement les arguments en faveur de la motion développée par le Bureau du Grand Conseil et constate même que le seul argument en défaveur de la motion n'est guère convaincant, voire même plaide encore en faveur de cette incompatibilité, puisque d'autres moyens existent pour harmoniser les travaux de ces deux organes. Tout ce qui peut renforcer l'indépendance et la transparence de notre système judiciaire et de son contrôle est bon à prendre et cette motion va dans ce sens.

Le groupe prend acte que le Bureau du Grand Conseil n'a pas considéré dans son analyse que la motion était complètement rédigée et qu'il se réserve de reformuler la modification nécessaire à instaurer l'incompatibilité demandée par cette motion.

Avec la Commission de justice, le Bureau du Grand Conseil, le groupe démocrate-chrétien vous invite à soutenir cette motion.

Jean-Denis Geinoz, rapporteur du Bureau. Je remercie les intervenants et je constate que cet objet n'est pas combattu. Concernant le texte exact de cette motion, je pense que ce sera la tâche des juristes de le rédiger au mieux en respectant l'idée de cette motion.

Aussi, le Bureau vous propose-t-il d'accepter la motion Benoît Rey telle qu'elle nous a été présentée.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 78 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nusbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP),

¹ Déposée et développée le 19 juin 2007, *BGC* p. 873; réponse du Bureau du Grand Conseil en décembre 2007, *BGC* p. 2129.

Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 78.

Motion M1012.07 Antoinette Badoud (loi sur la prostitution)¹

et

Motion M1016.07 Pierre Mauron/Xavier Ganioz (loi cantonale sur l'exercice de la prostitution, l'interdiction de toute forme de prostitution forcée et l'aide aux victimes de ces actes)²

Prise en considération commune

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). En préambule, je tiens à souligner que je soutiens naturellement la motion déposée par les députés Mauron/Ganioz qui demandent un meilleur contrôle de l'exercice de la prostitution par une loi-cadre et, bien entendu aussi, à remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse favorable. Le droit actuel existant en Suisse reconnaît que la prostitution relève de la liberté économique de la personne qui l'exerce. Il est cependant essentiel de faire une distinction entre le travail du sexe décidé de manière autonome et la prostitution forcée, qui est un crime à réprimer pénalement. Il est un devoir pour les autorités politiques de notre canton de légiférer sur l'exercice de la prostitution. Sous quelle forme?

Trois cantons romands ont choisi d'élaborer une loi: Vaud, Neuchâtel et bientôt le Jura. D'autres cantons, comme Genève, ont plutôt opté pour un règlement, en l'occurrence un règlement de quatre paragraphes seulement, mais accompagné d'une commission pluridisciplinaire sur la prostitution, commission qui est une plate-forme de coordination et d'échanges. Quant au canton du Valais, il a supprimé la délivrance des permis L aux personnes venant des pays de l'Est mais a introduit l'obligation de s'annoncer pour les prostitué-e-s, pensant ainsi leur assurer une meilleure protection. A chaque canton son modèle mais quelle est la meilleure manière de résoudre les problèmes actuels liés à la prostitution forcée et de combattre efficacement l'exploitation des victimes de la prostitution?

Chaque modèle a ses forces et ses faiblesses. Ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que la meilleure des lois ne sert à rien si les moyens pour l'appliquer font défaut! Le canton de Fribourg doit se donner un cadre légal pour lutter efficacement contre la prostitution forcée en fonction de ses réalités. Tout évolue très vite dans ce milieu; arrive d'ailleurs déjà la cyber-prostitution!

Avant d'élaborer tout nouveau texte de loi, la priorité est de faire appliquer ce qui existe: le code pénal d'abord et la loi fédérale sur les étrangers, appliquée,

on le sait, au gré des volontés politiques des cantons. Au 1^{er} janvier 2008, deux ordonnances, l'une relative à la lutte contre la traite des êtres humains et l'autre sur l'exécution de la loi fédérale en matière de lutte contre le travail au noir, sont entrées en vigueur. Je félicite le Conseil d'Etat d'avoir préparé ces ordonnances. Le canton, conscient de ses responsabilités, doit garantir les droits des personnes qui recourent à la prostitution. Il doit ancrer dans la loi les mesures de protection des victimes de la prostitution forcée.

En l'état actuel des choses, l'Etat dispose déjà d'outils législatifs et juridiques pour faire respecter les libertés de base et les droits des personnes travaillant dans le domaine du sexe, pour réprimer les délits et crimes liés à l'exploitation sexuelle. Il doit donc se donner les moyens de les faire respecter et appliquer. Les profits exagérés réalisés par les bailleurs et les sous-bailleurs des locaux de travail doivent être combattus et introduite l'obligation d'annoncer les salons, qui doivent être répertoriés pour identifier les endroits et l'identité des gérants à qui une responsabilité en matière d'hygiène, de sécurité et d'ordre public doit être attribuée. L'Etat évite ainsi de légaliser de fait la prostitution. Les salons qui ne s'annoncent pas ou qui donnent de fausses indications doivent être fermés sur-le-champ par la police. Les contrôles doivent être intensifiés dans les salons de massage afin d'éviter tout acte de contrainte et d'usure envers les péripatéticiennes. L'on peut s'attendre de la part des inspecteurs du travail à une plus grande vigilance pour le contrôle des patentes dans les cabarets, sachant que les danseuses finissent par s'adonner aussi à la prostitution dans les dépendances sans que les gérants en soient inquiétés. Sur le terrain, de nombreuses situations où le droit n'est pas respecté sont connues sans que personne n'intervienne! Pouvons-vous dès lors être complices de ces situations?

La prévention des maladies transmissibles et infectieuses doit être prévue dans les dispositions cantonales d'exécution. Depuis 1996, la police demande, en vain, des contrôles médicaux périodiques. Sachant qu'il ne peut y avoir de contrôles dans l'illégalité, cet aspect doit être intégré dans la loi. A ce titre, le canton doit apporter un soutien financier substantiel aux projets et initiatives associatives qui se sont développés pour répondre aux besoins spécifiques des personnes menacées par la précarité. Je pense notamment à Grisélidis ou à la LAVI.

Quant aux permis L, 540 ont été délivrés en 2007 dans notre canton. Ce permis a pour mérite de doter les danseuses d'un contrat écrit, ce qui leur donne le droit de se défendre auprès des institutions en cas d'abus. L'illégalité rend le travail de prévention difficile et ne leur offre aucun moyen de se défendre, les plonge dans une dépendance encore plus grande face aux intermédiaires et agences de placement. La suppression des permis provoquerait sans doute encore plus de travail au noir. La délivrance des permis L doit obligatoirement être accompagnée d'une information appropriée dispensée par le service, traduite en plusieurs langues, et non par les cabarétistes qui ont tout loisir de manipuler l'information à leur guise. Il en va de même pour les contrats de travail établis par les cabarétistes;

¹ Déposée le 8 mai 2007 et développée en juin 2007, BGC p. 869; réponse du Conseil d'Etat en octobre 2007, BGC p. 1520.

² Déposée et développée les 10 et 15 mai 2007, BGC p. 613; réponse du Conseil d'Etat en octobre 2007, BGC p. 1520.

les conditions doivent être connues et accessibles par chacune d'elles.

Les lois ne sont pas faites pour donner des signaux à l'opinion publique. En principe, ce sont des outils pour garantir et faire respecter les droits fondamentaux de toute la population sans discrimination. Une loi, voire un règlement sur la prostitution, ne doit pas avoir un cadre trop rigide, ce qui empêcherait d'avoir la souplesse nécessaire pour faire appliquer les dispositions légales déjà existantes. Il faut éviter à tout prix de pousser les personnes dans la clandestinité et rechercher comment elles peuvent faire valoir leurs droits sans risques de représailles directes sur leur activité.

Après m'être abondamment renseignée auprès des différents services d'autres cantons romands, je souscris à l'idée que le projet de loi sur la prostitution doit être accompagné d'un concept et plan d'action, voire d'une commission pluridisciplinaire, à l'instar de ce qui se fait dans le canton de Genève et avoir toute la souplesse nécessaire pour s'adapter rapidement à l'évolution du milieu de la prostitution.

Avec ces remarques et considérations, je vous invite à soutenir ma motion et celle de MM. Mauron et Ganioz, qui demandent qu'un cadre légal soit donné à toute forme de prostitution afin de protéger les victimes contre les effets pervers de ce marché peu scrupuleux et de mettre de l'ordre dans ce monde de l'ombre.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). En premier lieu, je tiens à souligner que nous soutenons également la motion déposée par notre collègue députée Antoinette Badoud, qui vise les mêmes buts et qui se préoccupe des mêmes soucis. Nous remercions également le Conseil d'Etat pour son accueil favorable des deux motions. Nous le remercions, doublement je dirais, puisque cette motion a également eu l'effet pour le Conseil d'Etat d'inscrire dans son programme de législature 2007–2011 l'instauration d'une loi sur la prostitution.

Maintenant, les problèmes à résoudre sont assez complexes. Il s'agit de régir l'exercice de la prostitution, l'interdiction de toute prostitution forcée, l'aide aux victimes de ces actes, prévenir l'usure, la violence, la délinquance périphérique, le proxénétisme, veiller à la santé des filles dans les cabarets, contraintes de boire jusqu'à deux litres de champagne par soir et j'en passe.

Que voulons-nous finalement? Et que veut le Conseil d'Etat? Là, sont les deux questions à résoudre. Est-ce que nous voulons simplement une loi moralisatrice, une loi pour que le canton de Fribourg puisse se donner bonne conscience? Je ne pense pas.

Est-ce que nous voulons des mesures concrètes et précises sur le terrain, des registres des prostitué-e-s, des registres des vaccins faits par les prostitué-e-s? Je ne pense pas non plus que cela est réalisable; cela engendrerait plus de mal que de bien!

Est-ce qu'il faut des mesures sur les permis octroyés? M^{me} Badoud, à ce sujet-là, a fait une recherche assez poussée pour le régime légal dans les divers cantons romands, notamment en Valais. Il faudra voir si les effets escomptés par ces mesures-là auront lieu ou non. Il faut savoir qu'à Fribourg, d'après les personnes qui sont sur le terrain, 4/5 des prostitué-e-s qui exercent dans la rue sont en situation illégale. Si on veut régler

le problème, il suffit donc d'appliquer la loi sur les étrangers et de les expulser.

Est-ce que nous voulons des mesures pénales? Le code pénal prévoit déjà un arsenal assez complet. Mais pensez-vous qu'une prostituée ukrainienne de 22 ans, ici à Fribourg, en situation illégale, va déposer une plainte auprès du juge d'instruction contre son proxénète? La réalité nous confirme que non.

Est-ce que nous voulons des mesures génériques, contenues dans une loi exhaustive? Vous savez que pour des salons de massage, des cabarets, des danseuses, des prostitué-e-s dans la rue, toutes ces problématiques requièrent des solutions propres et adaptées à chaque situation précise.

Comme le Conseil d'Etat l'a relevé, la prostitution est un sujet complexe qui requiert une approche globale. Dans ce sens, tous les motionnaires, je pense, suivent le Conseil d'Etat. Mais après un examen de la situation concrète, des diverses solutions adoptées, comme M^{me} Badoud l'a expliqué, nous sommes arrivés à la conclusion suivante. Cette conclusion a été corroborée par les diverses rencontres qui ont lieu avec notamment les responsables du projet Grisélidis que nous avons rencontrés, que M^{me} Badoud également rencontrés.

Le remède à ceci est le suivant. Nous souhaitons qu'une loi-cadre soit instaurée pour définir les grands principes et que les sujets concrets soient ensuite traités par ordonnance(s). Il faut toujours garder à l'esprit que le mieux est l'ennemi du bien: une loi qui règle exhaustivement tous les problèmes d'une manière rigide dans 200 ou 300 articles, sera simplement un carcan et déjà désuète lors de son entrée en vigueur puisque ce milieu-là évolue très, très rapidement, si l'on pense, par exemple, à la cyber-prostitution – comme l'a également relevé M^{me} Badoud. Le canton doit disposer d'un outil efficace, rapide, modifiable au gré de l'une ou l'autre situation d'urgence et non statique et rigide.

Dans ce sens-là, une loi-cadre assortie d'ordonnances remplira absolument cette fonction pour tous les problèmes soulevés. Ceci a déjà commencé puisqu'un groupe de travail a été mis sur pied en juillet 2007 pour régler la question de la traite des êtres humains et qu'une ordonnance est également entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008.

En conclusion, je vous propose donc de soutenir les deux motions qui ont été déposées.

Ganioz Xavier (*PS/SP, FV*). Dans notre canton, comme au niveau mondial, l'essor spectaculaire des industries du sexe provoqué par la mondialisation capitaliste, contribue partout, malheureusement, à banaliser la marchandisation des êtres humains.

Pour rappel, au niveau mondial, les profits de la seule traite des femmes à des fins de prostitution rapportent plus que le trafic des armes à feu ou que le commerce de la drogue. Une arme ne peut être vendue qu'une seule fois tandis qu'une femme plusieurs; un véritable enfer!

Dans notre canton aussi, cet enfer existe et, dans ce sens, une loi cantonale prend tout son sens. La police doit pouvoir vérifier que les filles qui exercent la prostitution n'y sont pas poussées. Or, pour l'instant, les instruments pour agir manquent; la «boîte à outils» est vide en quelque sorte. Certes, on doit relever la création

d'un groupe de travail – cela a déjà été fait – qui met en place un mécanisme de coopération. C'est très bien! Cependant, si cette démarche permet quelque peu de remplir la «boîte à outils» dont la police a besoin, les mesures de prévention et de protection des victimes et les moyens pour aider les femmes prises au piège de la prostitution et qui souhaiteraient en sortir sont notoirement insuffisants. L'aspect de contrôle est important, mais vouloir aborder ce fléau par un contrôle accru serait une erreur fondamentale.

Que se passera-t-il lorsque la police trouvera des femmes sans permis valable? Pourra-t-on se contenter de regretter que c'est là un point qui relève de la loi fédérale sur l'immigration et dire donc que l'expulsion est la règle? Certainement pas! De même, il faut dénoncer l'amalgame trop souvent fait entre pornographie, traite des êtres humains et prostitution. Pour la plupart des prostitué-e-s, le travail du sexe est un moyen de survie et, pour beaucoup, c'est tout simplement la galère. Donc une loi, pour être valable, devra prévenir, protéger et soutenir celles pour qui c'est la galère. Permettre aux travailleuses et aux travailleurs du sexe de vivre décemment, de lutter contre l'exclusion, la stigmatisation, les abus, passe aussi par une reconnaissance et un soutien des associations indépendantes qui agissent dans le but de venir en aide aux personnes concernées.

On le voit, l'établissement d'une loi cantonale sur l'exercice de la prostitution ne peut se résumer à la rédaction d'un règlement moralisateur ne garantissant qu'une nuisance minimale pour la population. On ne répond pas à la problématique par la seule multiplication des contrôles de police. On n'y répond pas d'avantage si l'on se contente de déterminer dans quel ghetto et de quelle heure à quelle heure la prostitution peut s'exercer. Si l'on veut agir concrètement, c'est vers une loi-cadre de portée cantonale visant à protéger les victimes et poursuivre les souteneurs, qu'ils soient d'ailleurs de chez nous ou de l'extérieur, que nous devons nous diriger. C'est un instrument volontaire que nous voulons obtenir, un instrument suffisamment souple qui puisse s'adapter et inclure l'évolution constante des pratiques. Cela a déjà été cité à deux reprises, on a parlé de la cyber-prostitution mais aussi on peut parler des déferlantes ethniques, c'est-à-dire de l'arrivée subite de femmes et d'hommes provenant d'une même région et que l'on soumet à l'exercice de la prostitution.

Ce ne sont là évidemment que quelques exemples, parmi d'autres, mais il s'agit de défis que notre loi cantonale devra pouvoir affronter. Pour ce faire, un plan d'action ancré juridiquement se révèle nécessaire.

Et, dans ces termes, je vous demande d'accepter ces motions en vous remerciant.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Le 19 avril de l'année passée, la «une» de «La Liberté» portait le titre «Horreur derrière les murs de la Grand-Fontaine». On pouvait y lire: «Les policiers ont trouvé l'horreur hier aux N° 22 et 24 de la Grand-Fontaine. Des taudis sordides, jusqu'à cinq prostituées vivant et travaillant dans un studio de 20 mètres carrés, des conditions d'hygiène et d'inconfort inimaginables, un risque d'incendie important, et jusqu'à une construc-

tion illégale sur un toit et un bar clandestin. Le préfet a fermé les deux immeubles. La police a arrêté et contrôlé 22 personnes, surtout des prostituées étrangères en situation irrégulière.»

Ces faits survenus chez nous, dans le chef-lieu de notre canton, ont choqué et fait ressurgir le spectre de la traite des femmes et des activités liées à la prostitution dans notre canton.

Le groupe Alliance centre gauche soutient les motions de nos collègues député-e-s Badoud, Mauron et Ganiot, déposées un mois après l'intervention des forces de police à la Grand-Fontaine. Actuellement, notre canton ne dispose pas d'une législation spécifique réglant l'exercice de la prostitution. Vu l'ampleur du phénomène de la prostitution et les problèmes humains et sociaux inhérents à l'exercice de cette activité, les dispositions de la loi sur l'exercice du commerce et sur les établissements publics et la danse ne sont plus adéquates.

Nous partageons l'avis du Conseil d'Etat qui estime que le thème de la prostitution ne doit pas être abordé de manière unilatérale; en effet, la simple adoption d'une loi spécifique ne suffira pas pour résoudre l'ensemble des problèmes qui se posent. Le Conseil d'Etat déclare, en outre, que l'établissement d'un concept et plan d'action comprenant différentes mesures d'ordre juridique et pratique sont en bonne voie; ces instruments devront améliorer le statut des personnes qui se prostituent. Il s'agit de garantir et de préserver la dignité de l'être humain d'une manière durable.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous soutenons ces motions et vous prions d'en faire de même.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). La motion déposée par nos collègues répond à un réel problème. En effet, de nombreux et nombreuses prostitué-e-s vivent dans la clandestinité dans notre canton, sans contrôle sanitaire, sans aucune prestation sociale en cas de problèmes et dans des endroits délabrés. L'obligation de s'annoncer individuellement aux autorités compétentes permettrait d'aider ces personnes en contrôlant les endroits où elles sont logées, en veillant aux exigences imposées par l'employeur et en favorisant des conditions sanitaires appropriées.

Comme demandé dans la motion d'Antoinette Badoud, un registre favoriserait grandement les contrôles et l'efficacité des mesures prises dans la loi. L'obligation de s'annoncer est donc un point indispensable et doit être introduite dans cette loi. Fribourg, contrairement à d'autres cantons, n'a pas supprimé le permis L de courte durée pour les personnes provenant d'un pays non-membre de la Communauté européenne. Cette autorisation est principalement utilisée par les cabarets qui engagent des danseuses. Ce permis est souvent utilisé pour faire travailler des filles dans le monde de la prostitution et ceci sans aucun contrôle. Ces permis L ne sont rien d'autres que des permis pour la prostitution et servent de moyens de pression pour faire travailler des filles dans un milieu qu'elles n'ont pas choisi volontairement en arrivant en Suisse. A la fin de la validité de l'autorisation de travail, les prostitué-e-s concerné-e-s restent en Suisse dans la clandestinité par peur d'être renvoyé-e-s dans leur pays et sont donc encore plus vulnérables face à des personnes qui pro-

fitent de cette situation. Le permis L doit absolument être supprimé afin d'éviter de telles situations. Les différents problèmes ont augmenté dans notre canton depuis que d'autres cantons ont supprimé ce permis.

En conclusion, nous devons absolument établir une loi pour régler les différents problèmes liés à la prostitution en prévoyant une augmentation des contrôles, en inventoriant tous les intervenants et en organisant l'aide sociale et sanitaire. Ces mesures peuvent être appliquées dans la pratique uniquement en supprimant le permis L.

C'est avec ces considérations que le groupe démocrate-chrétien accepte ces deux motions.

de Roche Daniel (*ACG/MLB, LA*). Auf Deutsch sagt man, dass die Prostitution das älteste Gewerbe der Welt ist. Trotzdem gibt es meines Wissens in der Schweiz den Beruf der Sexarbeiterin oder des Sexarbeiters noch nicht. Vom Schweizerischen Evangelischen Kirchenbund wurden die reformierten Kirchen aufgefordert, sich bei den Behörden dafür einzusetzen, dass man den Beruf der Sexarbeiterin oder des Sexarbeiters schafft und ich bitte Sie, sich dies bei der Aufarbeitung Ihres Gesetzes zu überlegen. Wenn ich auch weiss, dass Berufsrecht immer mehr Bundesrecht wird, so könnte man sich doch auch beim Bund dafür einsetzen, dass Sexarbeiter/Sexarbeiterin in das Register der Berufe aufgenommen wird. Wenn es diesen Beruf gäbe – denn das Gewerbe gibt es ja – wenn es diesen Beruf gäbe, wäre zum Beispiel auch gegen die Schwarzarbeit besser vorzugehen und es wäre möglich, für die Altersvorsorge etwas zu tun.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Le groupe de l'Union démocratique du centre appuiera dans sa majorité les motions Badoud, Mauron et Ganiöz. Même si d'aucuns regrettent qu'il faille faire une loi spéciale sur la prostitution, force est de constater que les agents de la force publique, nos tribunaux et nos administrations ont besoin d'une loi cantonale spécifique en la matière. Nous appuierons donc les motionnaires.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie d'abord les intervenantes et intervenants, particulièrement les motionnaires. Le Conseil d'Etat avait déjà prévu dans son programme gouvernemental l'élaboration d'une telle loi. J'ignore si c'est le produit, le fruit de ces motions ou si c'était d'abord le Conseil d'Etat. En tout cas, je constate qu'on a vu le problème et qu'on l'a analysé de la même manière et qu'on va dans la même direction d'élaboration d'une loi-cadre.

Permettez-moi peut-être, quand même une fois, de citer deux phrases de ce programme gouvernemental qui résument bien la situation. «Les problèmes liés à la prostitution, notamment celui de la prostitution étrangère en situation irrégulière particulièrement exposée aux abus et à la violence, exigent l'adoption des mesures de protection, de contrôle. A cet effet, un concept et une loi seront élaborés. Ce projet comportera également la mise en place d'un mécanisme de coopération intercantonale de lutte contre la traite d'êtres humains

en vue d'améliorer la protection des victimes et la poursuite des délinquants.»

De quoi parlons-nous? De quels chiffres parlons-nous?

Selon une estimation il y a environ 250 prostitué-e-s dans le canton de Fribourg. Cela fait à peu près un-e prostitué-e pour mille personnes. Il s'agit là d'une estimation que je viens de recevoir de la police (*brouhaha!*). Nous avons dans ce canton à peu près 50 permis L par mois mais ces gens-là restent normalement seulement pour la durée d'un mois. En 2007, il y a eu 540 autorisations de permis L en tout. Il a été question d'environ 9 à 10 cabarets. Maintenant, il y en a un qui a arrêté.

Comment le Conseil d'Etat va-t-il attaquer ou a attaqué ce problème?

Il y a trois étapes, trois démarches. L'année passée déjà, nous avons décidé d'instituer un groupe de travail où les milieux concernés, la police, la police des étrangers, les milieux de prostitué-e-s – M^{me} Badoud a cité Grisélidis –, mais également la santé publique et les juges d'instruction étaient représentés. Ce groupe de travail a été présidé par M^{me} la Députée Emmanuelle Kaelin Murith que je remercie ici en passant. Ils ont produit un très bon rapport qui a abouti à un règlement cantonal concernant le mécanisme de coopération contre la traite des êtres humains, un règlement qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier de cette année et qui concerne surtout des prostituées illégales provenant de l'Afrique ou de l'Ukraine ou de l'Amérique latine.

Deuxième étape: le même groupe de travail a accepté d'étudier la question de l'opportunité du permis L, permis d'artiste. Est-ce favorable pour la protection de ces femmes ou faut-il plutôt le supprimer? Il y a du pour et du contre. Je dois avouer que je suis personnellement aussi assez indécis. Contrairement à ce que M. le Député Ducotterd a exprimé, il y a des contrôles de police actuellement, des contrôles de police très réguliers dans ces neuf établissements. C'est un avantage. Ces femmes ont quand même un contrat-type de travail. Des heures, des salaires sont fixés. Il y a des déductions pour les assurances sociales. C'est un avantage. Mais j'admets qu'il y a effectivement aussi pas mal d'inconvénients. Ce groupe de travail va nous fournir un rapport d'ici au mois d'avril. Ensuite, je vais soumettre au Conseil d'Etat pour décision une proposition de maintien ou non du permis L.

Troisième étape, c'est l'élaboration d'une loi-cadre. Il s'agira effectivement d'une loi-cadre, on ne va pas faire un carcan. C'est une loi qui devrait protéger les prostitué-e-s et ne pas aller contre la prostitution. Dans ce sens, on peut aussi très bien parler de Sexarbeiterinnen ou de Sexarbeiter. On ne peut pas interdire, on ne veut pas interdire cette profession, mais il faut un cadre tout en restant libéral, je dirais, dans un bon sens. Il y a une protection, notamment contre le proxénétisme, mais il y a également une protection contre la prostitution forcée. De plus, M^{me} Weber-Gobet vient de le citer, il y a des conditions d'hygiène inadmissibles, notamment nous l'avons vu à la Grand-Fontaine. Ce n'est vraiment pas digne d'un Etat comme le nôtre.

Pour terminer, comme le docteur député Zadory l'a bien dit, il est clair que la police aussi soutient une telle loi puisque ses agents aussi sont désécurisés. A-t-on le

droit de contrôler ou de ne pas contrôler? La protection implique aussi, présuppose un contrôle. Dans ce sens, tout le monde que nous avons consulté est favorable à une loi-cadre.

Je vous invite également à soutenir ces deux motions.

– Au vote, la prise en considération de la motion M1012.07 Antoinette Badoud est acceptée par 92 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nusbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 92.*

– Au vote, la prise en considération de la motion M1016.07 Pierre Mauron/Xavier Ganioz est acceptée par 89 voix sans opposition; il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP),

Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nusbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 89.*

S'est abstenu:

Schorderet G. (SC, UDC/SVP). *Total: 1.*

Postulat P2006.07 Christian Ducotterd/ André Schoenenweid (mesures d'intégration des étrangers)¹

Prise en considération

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). La population étrangère résidant dans notre canton est importante. On distingue trois groupes. Le premier est celui des personnes qui viennent d'arriver dont le statut n'est pas réglé et pour lesquelles on ne parle pas d'intégration. Le second est composé de personnes qui ne peuvent pas rester en Suisse et pour lesquelles nous devons trouver une solution pour un retour dans leur pays. Le troisième est le plus important, celui dans lequel on trouve des personnes qui resteront à moyen ou long terme en Suisse. C'est cette grande part de la population étrangère qui doit s'intégrer pour pouvoir vivre en harmonie avec la population suisse et encore plus souvent avec des personnes provenant d'autres nationalités. Une part importante de celles-ci est déjà intégrée. Elle contribue à l'animation culturelle, sportive ainsi qu'à bien d'autres activités de notre pays. Les jeunes étrangers font partie de l'avenir de notre canton au même titre que leurs camarades suisses. Une minorité d'entre eux, provenant de pays où la mentalité, la religion et les coutumes se distinguent fortement des nôtres, a une plus grande difficulté à se familiariser avec son nouvel environnement.

Une part de cette population vit souvent en groupes dans des immeubles où les appartements sont vétustes. Ces appartements sont souvent tellement délabrés que peu de Suisses voudraient s'y installer. Seules des familles de migrants y habitent et constituent une forme de ghetto. Les épouses sortent peu et souvent parce qu'elles n'ont pas l'autorisation d'aller dans la rue sans leur mari. Elles n'ont pas de contacts exté-

¹ Déposé et développé le 15 mars 2007, BGC p. 286; réponse du Conseil d'Etat BGC décembre 2007 p. 2133.

rieurs qui leur permettraient d'apprendre nos langues et de se familiariser avec la culture de notre pays. Ce serait pourtant le rôle de ces mamans d'inculquer un certain mode de vie à leurs enfants et de les éduquer. Au contraire, ces jeunes vivent entre eux en gardant la mentalité de leur pays, qui n'est pas compatible avec la liberté que nous voulons donner à la jeunesse d'aujourd'hui. Les adolescents sont très influencés par l'effet de groupe, qui est encore amplifié chez des jeunes de certaines nationalités ayant de surcroît reçu une éducation inadéquate. Ces comportements se répercutent sur la formation scolaire et professionnelle. Ces jeunes, qui deviendront adultes, formeront des familles qui vont à nouveau vivre dans la précarité. L'intégration des étrangers est un défi à relever par l'Etat et les communes. Le livre d'Ayaan Hirsi Ali «Ma vie rebelle» permet bien de comprendre certains problèmes liés à l'adaptation de certains immigrés dans un pays où la culture est bien différente de celle qu'ils connaissent.

On aurait peut-être dû mettre comme titre à ce postulat «Qui fait quoi en matière d'intégration?» En effet, les mesures à prendre sont souvent connues mais les rôles et les tâches de chaque intervenant pouvant agir dans le domaine de l'intégration ne sont pas établis. Les communes, par leur proximité par rapport à la population étrangère et leur connaissance des différents problèmes, doivent participer à ces mesures. Une commission communale ou intercommunale d'intégration pourrait apporter de nombreuses solutions, par exemple, prévenir les zones ghettos, donner un préavis lors d'une mise à l'enquête d'un plan d'aménagement, prendre contact avec les propriétaires d'immeubles, favoriser la création de conseils de quartier, détecter les immeubles à risques et prendre bien d'autres mesures.

Cette commission pourrait déterminer elle-même certaines tâches nécessaires, adaptées à la spécificité de la commune ou des communes concernées alors que d'autres tâches seraient fixées par l'Etat. L'apprentissage de la langue locale est indispensable. Les parents doivent connaître certains principes. Les femmes étrangères doivent s'intégrer dans la vie sociale. Nous devons favoriser les échanges aux plans scolaire, associatif, sportif et culturel.

Toutes les solutions apportées pourront avoir leur effet uniquement si elles sont acceptées par les responsables des différentes communautés étrangères. Je prends pour exemple la communauté musulmane qui tient à créer différents centres et internats islamiques pour apprendre le Coran à ses enfants. Chacun sait qu'une part importante du Coran n'est pas compatible avec certaines lois et certaines valeurs que nous avons en Suisse. Certaines interprétations que l'on peut en faire peuvent réduire à néant tous les efforts déployés pour intégrer certaines personnes.

Pour ma part, une personne, qui prône certaines valeurs qui vont à l'encontre de tout programme d'intégration, n'a rien à faire en Suisse. Au contraire, chaque personne d'origine étrangère, qui veut s'intégrer, doit avoir les mêmes chances qu'un Suisse que ce soit sur les plans professionnel, social ou culturel. Il est indispensable de discuter avec les responsables de ces communautés. Ceux-ci doivent s'impliquer dans ce

processus d'intégration et ne pas s'y opposer; ils doivent être acquis à nos valeurs.

Mesdames et Messieurs, nous voyons que les tâches sont grandes et complexes. Nous proposons de faire un inventaire de toutes les mesures qui pourraient favoriser l'intégration des étrangers et de définir clairement quel organe serait chargé de les appliquer.

Nous vous remercions d'accepter ce postulat.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). C'est avec intérêt que le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du postulat demandant des mesures supplémentaires pour l'intégration des étrangers. Nous estimons pour notre part que l'intégration des étrangers est d'abord de la responsabilité des étrangers eux-mêmes et non pas de l'Etat. Néanmoins, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra ce postulat dans le but d'obtenir un inventaire des mesures d'intégration existantes. En outre, ce postulat devrait surtout permettre de faire un bilan de la Commission pour l'intégration des migrants instituée en 2004 ainsi que du délégué à l'intégration en place depuis 2005. Jusqu'à présent, personne dans notre groupe n'a eu connaissance d'un retour sur les travaux effectués par ces deux organes.

Ceci dit, nous émettons d'ores et déjà des réserves quant à l'utilité d'une nouvelle loi traitant de l'intégration des étrangers. Tout ne doit pas nécessairement se résoudre avec de nouvelles lois ou de nouvelles commissions. Par ailleurs, la plupart des étrangers s'intègrent très bien, sans pour autant solliciter le concours de l'Etat. Quant à ceux qui, à défaut d'une volonté d'intégration, génèrent des problèmes, c'est à la justice qu'il revient de les prendre en charge.

Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre propose d'accepter le postulat.

Ganiz Xavier (*PS/SP, FV*). Le postulat qui nous est présenté va indéniablement dans le bon sens. Il propose un inventaire des mesures favorisant l'intégration des étrangers, des organes pouvant les appliquer et contraint en quelque sorte les communes à agir dans ce sens; ce qui est une bonne chose. Cependant, plusieurs points sont à relever et ceux-ci sont notoirement insatisfaisants.

Premièrement, en lisant le développement du postulat, on doit admettre qu'il n'y a rien de fondamentalement nouveau dans la proposition. Un projet de ce type est déjà en cours sur proposition du délégué cantonal à l'intégration. On peut rappeler que la Direction de la justice et de la sécurité a déjà mandaté un expert pour élaborer un schéma directeur concernant la politique d'intégration. Donc, rien de nouveau sous le soleil en quelque sorte!

Ensuite, dans sa formulation, le postulat utilise un ton paternaliste qui gêne. Il en est ainsi des jeunes étrangers des cités, stigmatisés comme responsables uniques de la calamité de leur propre avenir. Il en est également ainsi de la détection des lieux dits à risques, qui peut relever davantage de l'action de police que d'efforts d'intégration à entreprendre. Troisièmement, et dans le même esprit, on peut souligner l'expression «l'infor-

mation aux parents étrangers sur certains principes»: ce ton peut receler un vrai danger de nier la différence culturelle, de ne plus faire la promotion de l'intégration mais plutôt celle de l'assimilation.

A l'attention du collègue Ducotterd, je regrette que dans son discours de tout à l'heure on ait davantage entendu «les étrangers doivent... doivent... doivent... et doivent» plutôt que «offrons-leur peut-être quelque chose ou en tout cas des perspectives».

En fait, la lecture du postulat donne l'amère impression que c'est aux seuls étrangers de s'intégrer, peu importe les moyens ou les contraintes. Enfin, dans ce postulat, il manque des éléments fondamentaux à qui a la prétention d'apporter véritablement une contribution concrète à l'intégration des étrangers; cela a été cité mais que partiellement. Par exemple, il manque la demande d'étudier les meilleurs accompagnements en milieu scolaire pour favoriser l'intégration des jeunes étrangers ou encore, pourquoi ne pas évoquer le rôle des futures commissions des naturalisations dans les communes, pour ce que les postulants appellent les «commissions communales»? Evidemment, pour cela il faut que la loi cantonale sur l'octroi du droit de cité passe la rampe face au référendum qui le condamne.

Après les critiques, on peut aussi relever ce qui va dans le bon sens, notamment cette volonté d'agir contre les quartiers ghettos. Ces quartiers ghettos sont illustres dans notre capitale pour leur insalubrité et surtout pour les mythes d'insécurité qu'ils véhiculent.

Ceci étant posé et parce que bouger favorablement en termes d'intégration est une urgence, nous vous proposons aujourd'hui d'accepter ce postulat.

de Roche Daniel (ACG/MLB, LA). L'Alliance centre gauche a examiné avec attention le postulat P2006.07 des collègues Ducotterd et Schoenenweid. Elle soutient la prise en considération de ce postulat à l'unanimité.

Unsere Fraktion sieht in dem Bundesgesetz über die Ausländer vom 24. September 2006 nicht viel Positives ausser den vorgeschriebenen und vorgesehenen Massnahmen zur Integration. Und wir unterstützen ausdrücklich die zwei Massnahmen – das Leitbild und das Gesetz zur Integration und zur Integrationspolitik – die der Staatsrat vorsieht. Unsere Fraktion bittet aber auch den Staatsrat, an private Akteure in der Integrationspolitik und der Integration, wie zum Beispiel «Espace-Femmes» in Freiburg zu denken, die ausgezeichnete Arbeit leisten. Mit diesen Bemerkungen bitten wir Sie, das Postulat dem Staatsrat zu überweisen.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Permettez-moi de m'exprimer en ma qualité de présidente de la Commission cantonale d'intégration des migrants et contre le racisme, commission dans laquelle, entre parenthèses, siègent également M^{me} et M. les Député-e-s Feldmann et Siggen.

En ce qui concerne ce postulat, je voudrais bien entendu proposer de le soutenir. Je relève que c'est une très bonne chose que l'on se préoccupe d'intégration des migrants, tout en précisant que les données qui figurent dans le postulat sont des éléments qui sont actuellement déjà connus ou déjà en route. C'est aussi

pour moi l'occasion de rappeler peut-être à M. Peiry que le compte rendu des activités de la Commission d'intégration des migrants se trouve dans le rapport de gestion ainsi que celui du délégué d'ailleurs. Des efforts assez considérables ont été faits à la fois par la Commission et par le délégué parce que, actuellement, il existe une très vaste palette de propositions d'intégration faites par des organisations privées, des associations de soutien aux migrants et qu'il fallait quand même qu'on apporte un peu d'ordre dans tout ça, qu'on fasse de la coordination mais surtout, et avant tout, qu'on puisse aborder les collectivités publiques. Aussi, comme vous l'avez dit, il est important que les communes, qui sont en première ligne en matière d'intégration, puissent aussi être entendues, voire soutenues. A cet effet, je profite de dire que, comme présidente de la Commission d'intégration des migrants de la commune de Villars-sur-Glâne, commission qui existe depuis déjà bien des années, il a été extrêmement difficile d'arriver au cœur du problème, tout simplement parce qu'il y a beaucoup trop d'offres et que ces offres allaient un peu dans tous les sens.

Maintenant, les communes font beaucoup, que ce soit des communes alémaniques comme des communes romandes, elles font énormément pour l'intégration des migrants. Il est vrai que les migrants aussi doivent faire des efforts mais je dois dire qu'en dehors de certains cas particuliers de personnes qui sont les plus marginalisées parce que venant de pays, disons, où la société place par exemple les femmes dans une situation de retrait, les migrants sont toujours prêts à s'engager. Je dois dire que ce qui est très intéressant, c'est que les communes travaillent beaucoup avec des associations de migrants. Mais là encore, il y a énormément d'associations, chacune faisant son travail de son côté.

La Commission a également établi un questionnaire à l'intention des communes pour voir où étaient les besoins. Il était intéressant de remarquer que le principal besoin était dans la communication, c'est-à-dire l'élaboration de cours qui permettent aux migrant-e-s de s'exprimer.

Maintenant, si l'on regarde les bonnes intentions qui sont derrière ce postulat, je voudrais que l'on n'oublie pas de les concrétiser et que l'on puisse aussi permettre à la fois au Conseil d'Etat, mais également aux communes, de disposer des moyens financiers nécessaires à une véritable politique d'intégration. A cet égard, lorsque la demande sera faite pour que soit le canton, soit les communes puissent bénéficier d'aide du canton ou que le Grand Conseil débloque des crédits pour qu'on puisse développer davantage ou subventionner davantage des organisations qu'on aura fédérées, je compte beaucoup sur les député-e-s qui acceptent ce postulat d'accepter également que des mesures puissent être mises à disposition des collectivités et des privés pour favoriser l'intégration des migrants.

Burkhalter Fritz (PLR/FDP, SE). Die Grossräte Ducotterd und Schoenenweid rennen mit ihrem Postulat offene Türen ein. Bereits in der Novembersession hat uns Herr Staatsrat Jutzet darüber informiert, dass an einem Gesetz über die Integration der ausländischen Bevölkerung gearbeitet wird. Dieses soll uns noch in diesem Jahr unterbreitet werden.

Erlauben Sie mir folgende grundsätzliche Bemerkungen zur künftigen Integrationspolitik und zur Antwort des Staatsrates auf das Postulat. Der Wille zur Integration muss in erster Linie vom Ausländer ausgehen. Wer bei uns leben will, soll sich auch bemühen, unsere Lebensgewohnheiten kennenzulernen und sie zu respektieren. Mangelnde Integrationsmassnahmen dürfen nicht als Entschuldigung vorgeschoben werden, um bei Missständen aus Tätern Opfer zu machen. Das Angebot an Integrationsmassnahmen ist bereits heute recht gut. Oft wird es aber gar nicht genutzt. Leider erwähnt der Staatsrat in seiner Antwort wenig über all die vorhandenen Angebote und Bemühungen, sei es in den Schulen, in den Sportvereinen, in der Erwachsenenbildung, oder am Arbeitsplatz usw. Es ist zu hoffen, dass bei einer Annahme des Postulats der Bericht diese Arbeit mehr hervorhebt.

Schlussendlich muss auch über die Kosten der Integrationspolitik gesprochen werden: Eine finanzielle Beteiligung des Integrationswilligen an den Kosten muss angestrebt werden. Die Einbürgerungsgebühren sind abgeschafft worden, was für den Kanton bereits heute 500 000 Franken Mindereinnahmen bedeutet. Damit ist der Beitrag der öffentlichen Hand bereits jetzt beträchtlich. Die Wertschätzung bei finanzieller Beteiligung ist ebenfalls höher als wenn zum Beispiel ein Sprachkurs nur eine Pflichtübung bedeutet. In diesem Sinne folgt unsere Fraktion dem Staatsrat und wird dem Postulat zustimmen.

Hänni-Fischer Bernadette (*PS/SP, LA*). Der Staatsrat hat die Förderung der Integration der Ausländerinnen und Ausländer bereits in seinem Regierungsprogramm der Legislaturperiode 2002 bis 2006 als Ziel definiert. Er hat schliesslich eine kantonale Kommission geschaffen. In der heutigen Legislaturperiode sollen die in den Weg geleiteten Strukturen konsolidiert und verstärkt werden – ein Gesetz ist offenbar in Bearbeitung. Der Kanton Freiburg steht mit dieser in unbestrittenen Massen notwendigen Zielsetzung nicht alleine da. An wen sollen sich aber die kantonalen Organe wenden, wenn nicht an Strukturen, die in den Gemeinden Fuss gefasst haben. Die beiden Postulanten verlangen daher logischerweise auch, dass Integrationskommissionen in den Gemeinden geschaffen werden. Vernünftig und realisierbar wäre es, wenn solche Kommissionen, wenn wir uns nicht in einer Stadt befinden, gemeindeübergreifend gebildet würden. Sehr sinnvoll wäre die Bildung einer solchen Kommission beispielsweise parallel zu einem Schulzentrum oder in einem Gemeindeverband, der ein Schulzentrum umfasst. Jede Gemeinde hätte dann Zugang zu einem Kompetenzzentrum für Ausländerinnen und Ausländer, das für alle möglichen Fragen zuständig wäre. Sei es im Bezug auf die Schule, die Sprache, aber auch in Fragen der Kehrichtverwertung, des Ausfüllens von Steuererklärungen, für Arztbesuche; allgemein gesagt, um Ausländerinnen und Ausländern unsere Lebensgewohnheiten etwas näher zu bringen und dadurch ein gegenseitiges Verständnis zu schaffen. Solche Kommissionen müssten gezielt zusammengesetzt werden. Die Schulen, die Öffentlichkeit, die Nachbarn in den Wohnblöcken, die Kirche, aber auch Firmen und Arbeitgeber haben ein grosses potentielles Interesse

an solchen Strukturen, die sich in der Nähe der betreffenden Leute befinden – wo die betreffenden Leute wohnen, wo sie zur Schule gehen, wo sie arbeiten. Und Interesse haben bedeutet auch immer potentiellen Geldfluss.

Noch etwas: Falls eine Gemeinde das Gefühl hat, solche Kommissionen seien schwierig effizient zu realisieren, seien zu teuer, man wolle lieber Aktionen unterstützen, die von Ausländerorganisationen ausgehen, dann ist das sicher auch richtig, dies zu tun. Welche Aktionen aber gehen von welchen Ausländerorganisationen aus? Gerade in kleineren Gemeinden gibt es kaum solche Organisationen, die genügend gross sind, um solch wichtige Arbeiten zu übernehmen. Es sei denn, es sind Organisationen, die mit bestens integrierten spanischen, italienischen und portugiesischen Staatsangehörigen bevölkert sind, die sich vielleicht eher zum Spass treffen wollen. Das Problem der Integration betrifft heute viel mehr andere Volksgruppen: Es ist ein grosses Interesse da, dass diese Leute sofort, schnell, umfassend, wirkungsvoll integriert werden. Jeder sorgfältig und richtig investierte Franken wird in einem reichen «Return on Investment» zu den Gemeinden wieder zurückkommen.

de Reyff Charles (*PDC/CVP, FV*). Le groupe démocrate-chrétien étudie attentivement le postulat de nos collègues Ducotterd et Schoenenweid. Les deux postulants soulèvent de manière positive une importante question pour notre canton, soit la meilleure manière d'intégrer la population d'origine étrangère. Le canton de Fribourg a souvent bénéficié de l'arrivée d'entrepreneurs remarquables, d'enseignants, d'employés et d'ouvriers tous très zélés et d'origine étrangère. Il s'agit donc de continuer cette politique d'intégration et de l'améliorer. Les postulants demandent un inventaire des mesures à prendre et la définition des organes chargés de les appliquer. Nous soutenons ces propositions. Le Conseil d'Etat relève que la loi fédérale sur les étrangers va dans le même sens que les postulants, que le Conseil d'Etat a fait une priorité en 2002–2006 dans son programme de législature de ce thème-là et qu'un schéma directeur cantonal est en préparation avec un plan d'actions pour le canton. Tous ces éléments n'étaient bien sûr pas connus lors du dépôt du postulat de nos collègues. Pour toutes ces considérations le groupe démocrate-chrétien vous recommande de soutenir ce postulat et il en fera de même.

Schoenenweid André (*PDC/CVP, FV*). Ce postulat est tout à fait d'actualité et nous contestons les propos consistant à dire que l'on «enfonce des portes ouvertes» car ce sujet est vaste et les mesures utilisées sont nombreuses. Ces mesures nous sont en partie inconnues à ce jour, en particulier sur les responsabilités dans l'application des actions proposées et la prise en compte des besoins des migrants entre intégration et aussi, comme le terme a été utilisé par M. Ganioz, assimilation.

Ce postulat a le mérite d'être consensuel sur un sujet qui divise et qui peut déraiper car les options politiques peuvent être totalement opposées; les interventions de M. Ganioz et de M. Peiry le démontrent suffi-

samment. Ce postulat, il faut le rappeler, a été déposé avant le mandat donné à un expert chargé d'élaborer un schéma directeur et donc ce postulat garde toute sa valeur. L'intégration réussie des migrants est un défi majeur de notre canton et sa forte croissance démographique plaide pour que les actions demandées par le postulat soient réalisées dans les meilleurs délais. Le rôle des communes est prioritaire dans le cadre des mesures étudiées par un plan d'action cantonale. Dès lors, la mise en place de ces mesures par les communes va amener des coûts liés dont M^{me} Erika Schnyder nous a encore signifié l'importance. Donc ces mesures aux coûts liés doivent être prises en compte aussi par les communes mais aussi en fonction des dimensions des communes et de la typologie d'urbanisation de ces communes. Je rends dès lors attentif le Commissaire du gouvernement que ce financement doit principalement venir du canton qui a la tâche de veiller à la cohésion de sa population et à l'égalité des chances de toutes les personnes concernées par ces mesures. Les communes agissent sur la base d'un mandat, et c'est un des points relevés par M. Peiry, c'est que si on donne un mandat on peut établir un bilan. Donc ce mandat précis sera lié à une rémunération qui sera liée aux activités développées. Une commune urbaine, et les villes en particulier, a dans ce sens des tâches plus nombreuses. Le canton doit en tenir compte car la population est aussi très mobile. Et les mesures développées dans des villes vont un jour être très positives pour les autres régions du canton. Cette cohésion dans l'application de ces mesures est primordiale. C'est avec ces quelques considérations que je vous prie de soutenir ce postulat.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie les motionnaires et tous les intervenants.

L'intégration des migrants figure également dans le programme gouvernemental 2007–2011 sous le chapitre «Défi N° 3». C'est également un défi de ma Direction. D'ailleurs, le délégué pour l'intégration des migrants est dans ma Direction et on a engagé une deuxième personne, de langue allemande, à 50%.

L'intégration, c'est un grand mot. Il faut être conscient qu'on ne va jamais vraiment réussir une intégration totale. L'intégration pourtant n'est pas une procédure unilatérale.

Es ist nicht eine einseitige Massnahme, es braucht von beiden Seiten Bereitschaft und Schritte aufeinander zu, Herr Burkhalter. Ich glaube, wenn wir die italienische Kultur anschauen, ist das doch eine Bereicherung, wenn wir das heute feststellen können. Unsere Gesellschaft bleibt auch nicht einfach stehen, sondern sie entwickelt sich und so ist eine Integration auch zu verstehen.

C'est un travail de longue haleine qui demande un effort et une collaboration de toutes les autorités cantonales, communales, paroissiales et des associations, mais aussi de toute la population. Le travail d'intégration est surtout un travail interdirectionnel. C'est le Département de la sécurité et de la justice, c'est la santé publique, c'est l'instruction publique mais c'est également l'aménagement du territoire. Je dirais que toutes les Directions sont impliquées. Dans ce sens,

c'est très bien que la motion Schoenenweid/Ducotterd demande que les compétences soient clairement fixées. Si tout le monde dit «je suis pour l'intégration», «je suis compétent», à la fin, personne ne fait rien. Il faut vraiment qu'on coordonne. Dans ce sens, votre postulat, à mon avis, va dans la bonne direction.

Notre Direction a donné un mandat pour élaborer un «Leitbild», qui est maintenant là. Il faut au moins le présenter. Quelques corrections restent à faire. C'est un M. Freeman qui est l'auteur de ce travail. Il a fait des centaines d'interviews et il fait ce «Ist-Zustand» donc l'inventaire des problèmes mais également l'inventaire des mesures qu'il doit proposer. Ce «Leitbild» ensuite devrait aboutir à un acte législatif, peut-être une loi, probablement une loi, mais également des règlements d'exécution.

M. Peiry dit que pour environ 9 étrangers sur 10, pour la grande majorité, l'intégration ne pose pas de problèmes. Pour les autres, je ne suis pas tellement d'accord avec vous pour dire qu'il faut simplement les envoyer à la justice. Je dirais qu'il faut d'abord prévenir. Prévenir vaut mieux que guérir! Je vous rappelle, M. le Député, que la nouvelle loi fédérale, élaborée sous la houlette de l'ancien Directeur de la justice de la Confédération, soutient, souligne l'intégration; et on va appliquer cette loi. M. l'ancien Directeur de la justice de la Confédération a bien dit: «Il y a des gens qui doivent quitter la Suisse et il y a des gens qui vont rester en Suisse», notamment tous ceux qui ont un permis F, un titre provisoire, une admission provisoire, qui sont là depuis cinq ans, il faut les intégrer. Ce travail, on va le faire, mais on doit compter également sur les organisations privées – comme cela a été relevé par plusieurs d'entre vous, notamment M. de Roche –, notamment sur Espaces-Femmes, Caritas, l'OSEO, etc. qui fournissent déjà aujourd'hui un excellent travail. J'aimerais également relever et remercier, publiquement ici, l'excellent travail de la Commission d'intégration présidée par M^{me} Erika Schnyder qui fait vraiment un excellent travail, qui collabore avec tous les milieux concernés. Herr Grossrat Burkhalter, Sie sagen, dieses Postulat renne offenen Türen ein. Es gäbe bereits jetzt viele Angebote und die werden in der Antwort des Staatsrates zuwenig genannt. Ich bin mit Ihnen einverstanden, es gibt bereits heute sehr viele reichhaltige Angebote und es gibt auch viel Freiwilligenarbeit in diesem Bereich. Aber es war nicht die Aufgabe, in dieser Antwort auf das Postulat Ducotterd/Schoenenweid diese Angebote aufzuzeigen. Aber wir werden darauf sicher zurückkommen. Frau Grossrätin Hänni spricht wie andere auch von Integrationsmassnahmen und Integrationsstrukturen in den Gemeinden. Ich glaube, dass das wirklich ein Schritt ist, den wir tun müssen. Ich bin aber auch einverstanden avec M. Schoenenweid quand il dit qu'il faut nuancer ces mesures selon la typologie, selon les structures des communes, si c'est une commune urbaine ou une commune rurale. Là, je crois que c'est vraiment bien dit. C'est clair qu'on ne peut pas prévoir les mêmes mesures d'intégration en ville de Fribourg que, par exemple, dans ma commune d'origine, Saint-Sylvestre. Là, il faut avoir du doigté. Dans ce sens, M. le Président, je vous propose, avec le Conseil d'Etat, d'accepter ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 76 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nusbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Sch-

nyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorret G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Stempel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP).
Total: 76.

- La séance est levée à 17 h 05.

Le Président:

Patrice LONGCHAMP

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*